

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°9

SEPTEMBRE 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2014
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.05. La direction des systèmes d'information (DSI)

- Décision portant modification de la décision DEC100170DAJ 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information - DEC141903DAJ - 01/09/2014 -

03. L'exercice des activités de recherche

03.03. Appui à la recherche

03.03.04. Prévention hygiène et sécurité

- Circulaire relative à la politique de gestion de crise au sein du CNRS - CIR1400001FSD - 06/06/2014 -

- Note relative à l'organisation du service de permanence et de la cellule de crise du directoire du CNRS

- FSD-D-2014-18 - - 18/06/2014

04. Personnels

04.07 Protection, prévention et action sociales

04.07.02 Actions sociales

04.07.02.03 Mobilité géographique

- Décision fixant le taux d'intérêt et le montant du prêt à la mobilité géographique - DEC142169DRH - 25/09/2014 -

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Alessia GUARDASOLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie & histoire - DEC142276DR01 - 18/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Isabelle PRIETO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire - DEC142277DR01 - 18/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC142278DR01 - 18/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Jean-Marie DUPUIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) - DEC142284DR01 - 08/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Karine BOULANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art - DEC142285DR01 - 22/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Christine RIVIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien - DEC142351DR01 - 30/09/2014 -

-

- Décision de nomination de M Francis Kramarz directeur par intérim de l'UMR2773 - DEC142150INSHS - 09/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Nicole BERIOU et nomination de M. François BOUGARD comme directeur par intérim de l'unité propre de recherche UPR841 intitulée Institut de

recherche et d'histoire des textes (IRHT), à compter du 1er septembre 2014 - DEC14182INSHS - 28/08/2014 -

- Nomination de Caroline GUIBET-LAFAYE, directrice adjointe par intérim du l'UMR8097 CMH - DEC142189INSHS - 26/09/2014 -

- Nomination de Dominique Rousseau, directeur par intérim et de Pierre Bonin directeur adjoint par interim de l'UMR8103 - DEC142194INSHS - 26/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Anaïs GOULIAN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC141431DR01 - 18/09/2014 -

- Nomination du Mme Valérie NEOUZE , directrice de l'UMS3036 - DEC142207INSHS - 29/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Saber MARROUCHI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités - DEC142195DR01 - 08/09/2014 -

- nomination de M. Martial FOUCAULT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée CEVIPOF - DEC140741INSHS - 22/09/2014 -

07.01.03. DR3

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Hardy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs : des Organismes aux Communautés - DEC142104DR03 - 11/08/2014 -

- Décision portant nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU aux fonctions de directeur et Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie - DEC141732INSIS - 23/06/2014 -

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Assistant(e) de prévention AP - ACMO - I. Schmitz-Afonso - UPR2301 - DEC142184DR04 - 01/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Simon AGOSTINI, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS n° FRC2118 intitulée Institut de neurobiologie Alfred Fessard - DEC142233DR04 - 01/09/2014 -

07.01.05. DR5

07.01.05.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Guilleron, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité USR3225 intitulée Maison René Ginouvès Archéologie et Ethnologie - DEC131577DR05 - 30/04/2012 -

- Nomination de Christian MOUHANA, Directeur de l'UMR8183 CESDIP. - DEC141677INSHS - 22/09/2014 -

07.01.06. DR6

07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. David Billet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - DEC133062DR06 - 03/10/2013 -

- Décision portant nomination de M. Manuel Pelletier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - DEC133063DR06 - 03/10/2013 -

- Décision portant nomination de M. Cédric Serrano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée CSGA Centres des Sciences du Goût et de

l'Alimentation. - DEC131395DR06 - 05/06/2013 - 15/04/2013

- Décision portant nomination de Mme Virginie Moutarlier aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules - DEC132272DR06 - 30/08/2013 -

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Bihannic aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux. - DEC131599DR06 - 15/05/2013 -

07.01.06.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Anatael Cabrera Serra aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3263 intitulée Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne. - DEC142197IN2P3 - 26/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Delphine Barbier aux fonctions de responsable de communication de la délégation Centre-Est - DEC142190DR06 - 15/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Pierre LE GENDRE, directeur adjoint de l'UMR6302 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne » - DEC141839INC - 29/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. David STUART aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés - DEC141934DR06 - 06/08/2014 -

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT - DEC142306DR08 - 23/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme LESOBRE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI - DEC141274DR08 - 07/07/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Kamel DORAÏ et nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, à compter du 1er septembre 2014. - DEC141833INSHS - 05/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric SAVOIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7328 intitulée "Laboratoire de Physique et Chimie de l'Espace et de l'Environnement" - LPC2E. - DEC142317DR08 - 29/08/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Chiara Lastraioli directrice par intérim de l'USR3501 (MSH Val de Loire) - DEC142179INSHS - 26/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes - MOY800 - DEC142236DR08 - 16/09/2014

-

- Décision portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » (BIOMATPRO) en partenariat avec l'INRA - DEC142212INC - 16/09/2014 -

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Thierry Reuschle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) - DEC131715DR10 - 14/06/2013 -

- Décision portant nomination de Madame Delphine Schmitt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA) - DEC132796DR10 - 01/10/2013 -

07.01.09.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Yves Guilbert assistant de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - DEC141577DR10 - 13/06/2014

-

- Décision portant nomination de M. Dominique Biellman aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - DEC141578DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de M. Eric Blondelle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - DEC141590DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de M. Pierre Antony aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - DEC141592DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

-

- DEC141614DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Staerck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) - DEC141618DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Monsieur Laurent Daeffler aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes (RID1) - DEC141619DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de M. Norbert Ghyselincx aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - DEC141620DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Mme. Virginie Weinsteffer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) - DEC141622DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Madame Laurence Oswald aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - DEC141680DR10 - 13/06/2014 -

- Décision portant nomination de Mme. Gabrielle Mengus aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - DEC141591DR10 - 13/06/2014 -

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Christèle POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5266 intitulée SIMAP - DEC142146DR11 - 18/09/2014 -

- Décision portant nomination de Monsieur Rémy BRUYERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut NEEL - DEC141988DR11 - 04/06/2013 -

- Décision portant nomination de Mme Marine LIOTAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UPR2940 INSTITUT NEEL - DEC141956DR11 - 01/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe POSSENTI, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte UMR5183 intitulée LGGE - DEC141859DR11 - 18/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie. - DEC141651IN2P3 - 27/06/2014 -

- Décision portant nomination de Madame Maurine MONTAGNAT_RENTIER aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3436 intitulé Recristallisation - DEC141729INSIS - 23/06/2014 -

- Décision portant nomination de M. Lionel MORARD, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Alpes - DEC142155DR11 - 26/08/2014 -

07.01.12. DR13

07.01.12.06. 2014

- Décision portant nomination de Monsieur Stéphane PAGANO, directeur et de Madame Sandrine BARDET et Monsieur Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil - DEC141730INSIS - 18/07/2013 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe TILLOY, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM. - DEC141790DR13 - 01/07/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Hélène LEMOINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS3248 intitulée ECOTRON. - DEC142023DR13 - 29/07/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Perrine GAUTHIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5175 intitulée CEFE. - DEC142035DR13 - 29/07/2014 -

- Décision portant nomination de M. Christoph HAAG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5175 intitulée CEFE. - DEC142036DR13 - 29/07/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. François FAJULA et nomination de de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'UMR5253 intitulée «Institut Charles Gerhardt » - DEC142198INC - 26/09/2014 -

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Emmanuel EVENO aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'UMR5193-LISST, à compter du 1er septembre 2014 - DEC141826INSHS - 05/09/2014 -

07.01.14. DR15

07.01.14.06. 2014

- Nomination de Laurent FOURCHARD, en qualité de directeur adjoint du LAM UMR5115. - DEC141673INSHS - 16/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Nicolas LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l' UMS3626 intitulée Plateforme aquitaine de caractérisation des matériaux (PLACAMAT) - DEC141967DR15 - 15/09/2014 -

07.01.15. DR16

07.01.15.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Floryan de Campo et nomination de M. Armin Liebens directeur par intérim de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" - DEC142165INC - 03/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Thi Ngoc Yen PHAM aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) - DEC141749INS2I - 25/06/2014 -

- nomination de Pascale BONNEMERE en tant que directrice par interim de l'UMR7308 - DEC141976INSHS - 28/08/2014 -

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- nomination de M. Sébastien Fleuriel, directeur, et M. François-Xavier Devetter, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8019 intitulée CLERSE. - DEC141449INSHS - 26/09/2014 -

- Décision portant nomination de Madame Cécile LEGALLAIS aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie - DEC141735INSIS -

24/06/2014 -

07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Décision portant nomination de Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY aux fonctions de responsable des ressources humaines de la Délégation Normandie - DEC142319DR19 - 24/09/2014 -

- Renouvellement de la décision de nomination de Basudeb CHAUDHURI en tant que chargé de mission à partir du 16 septembre 2014 - DEC142022INSHS - 28/08/2014 -

07.01.19. DR20

07.01.19.06. 2014

- Décision portant nomination de M Damon Mayaffre, directeur adjoint par intérim de l'UMR7320 Bases,Corpus, Langage-BCL - DEC141834INSHS - 28/08/2014 -

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information - DEC141901DAJ - 01/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Laurent PINON aux fonctions de chef de service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) - DEC142213DAJ - 22/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Guy Faure aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Tokyo - DEC142115DAJ - 10/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel METERREAU chargé de mission - DEC142160DRH - 10/09/2014 -

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision n°DEC120760DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche - DEC142234DRH - 25/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures. - DEC142052DAJ - 01/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS Asie du Sud-Est - DEC142055DAJ - 01/09/2014 -

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission - DEC130291DERCI - 28/01/2013 - 28/01/2013

07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Luis Farinas Del Cerro aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) - DEC142172DAJ - 22/09/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Romain Julliard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7204 intitulée Centre des Sciences de la Conservation (CESCO) - DEC142154INEE - 08/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Christophe DOUADY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés » - DEC142151INEE - 03/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Claire-Marie Pradier aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie (INC) - DEC142140DAJ - 10/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Dominique Giorgi aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - DEC142114DAJ - 01/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Niels Keller aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique - DEC142054DAJ - 01/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Jean Mairesse aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - DEC142053DAJ - 01/09/2014

-

- Décision portant nomination de Mme Sarah Samadi aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI) - DEC142152INEE - 08/09/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Virginie Bonnaillie-Noël aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - DEC142268DAJ - 29/09/2014 -

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.06. 2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et concours externes 2014 (session 1) - nominations - SDPIT2014-273 - - 23/09/2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et concours externes 2014 (session 1) - nominations - SDPIT2014-274 - - 29/09/2014

- Décision modifiant la décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation (campagne 2014 - modification 1) - DEC141949DRH - 25/07/2014 -

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du Solide et de l'énergie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142235DR02 - 11/09/2014 -

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie - DEC142248DR02 - 11/09/2014 -

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC141954DR04 - 21/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8623 - Laboratoire de recherche en informatique - DEC142162DR04 - 01/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - DEC141990DR04 - 01/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142018DR04 - 01/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur I. MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142161DR04 - 01/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8212 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement -

DEC142019DR04 - 01/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPR3321 - Laboratoire Aimé Cotton - DEC141955DR04 - 21/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC141989DR04 - 01/07/2014 -

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Lucile Hiegel et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire. - DEC141501DR05 - 20/05/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141500DR05 - 20/05/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Robutel et Mme Rachida Amhdez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides. - DEC140675DR05 - 17/02/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140674DR05 - 17/02/2014 -

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - DEC142251DAJ - 29/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire. - DEC142148DR05 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142147DR05 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Chaintreuil, M. Yann Clénet et Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA. - DEC142083DR05 - 05/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142082DR05 - 05/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142050DR05 - 30/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Ducruix et Mme Brigitte Llobel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique. - DEC142049DR05 - 30/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Charles-Henri Rossignol, M. Pierre Stiegelmann, Mme Alessia de Biase, Mme Véronique Biau, et Mme Pascale Philifert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement. - DEC142038DR05 - 29/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bonnin, directeur par intérim de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142037DR05 - 29/07/2014 -

07.02.06. DR6

07.02.06.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Aline Marchetti et Mme Frédérique Bey au titre l'unité USR3261 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142257DR06 - 01/09/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Falk, directeur de l'unité de mixte de recherche UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142170DR06 - 01/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Thomas, à M. Raphaël Schneider et à Mme Sylvie Vaultrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés » - DEC142171DR06 - 01/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Edouard Bour et à Mme Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie Archives Henri Poincaré » - DEC142181DR06 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie Archives Henri Poincaré », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142180DR06 - 01/09/2014 -

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" - MATV2L, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142238DR08 - 16/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142347DR08 - 30/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Cédric AUDEBERT, Directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée " Migrations Internationales, espaces et sociétés " par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142310DR08 - 24/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Nicole BERIOU, directrice de l'UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142291DR08 - 24/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiations" - CEMHTI - DEC142066DR08 - 27/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN SHC. - DEC142064DR08 - 27/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard CATHALA, Directeur de l'unité GDR3429 intitulée "Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ?" - BIOMATPRO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142293DR08 - 24/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" - MATV2L - DEC142239DR08 - 23/09/2014 -

07.02.10. DR11

07.02.10.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142218DR11 - 12/09/2014 -

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- UMR5267 - Délégation de signature de M. Bruno BONU - DEC142230DR13 - 15/09/2014 -

07.02.13. DR14

07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Fauvelle, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142158DR14 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Jaques Rouquette, Camille Libet et Mme Valérie Raynaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant - DEC142012DR14 - 02/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard Ducommun, directeur de l'unité de service et de recherche USR3505, intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142011DR14 - 25/07/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Cyrille Guillot et à M. Nicolas Valdeyron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés - DEC142159DR14 - 04/09/2014 -

07.02.14. DR15

07.02.14.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Christine Mahodaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC141998DR15 - 24/07/2014 -

- Décision modificative de la décision DEC121270DR15 du 2 avril 2012 portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional, M. Christophe GIRAUD, aux responsables de la délégation - DEC141997DR15 - 24/07/2014 -

07.02.15. DR16

07.02.15.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M Oliver TOURNY, directeur de l'unité USR3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141166DR16 - 02/01/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141704DR16 - 02/01/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Mari Kono, directrice de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141703DR16 - 02/01/2014 -

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - DEC142315DAJ - 25/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M Christian MINIATURA, directeur de l'unité UMI3654 intitulée « Merlion MajuLab », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141706DR16 - 02/01/2014 -

07.02.17. DR18

07.02.17.04. 2012

- Délégation de signature Karsten Haupt - UMR6022 - DEC122264DR18 - 28/06/2012 - 28/06/2012

07.02.17.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Madame Anne WADOUACHI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - FR3085 - Institut de Chimie de Picardie - DEC142167DR18 - 29/08/2014 -

07.02.18. DR19

07.02.18.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie. - DEC142186DR19 - 04/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre BAUDUIN, Directeur de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142220DR19 - 12/09/2014 -

-

Décision portant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142185DR19 - 04/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Bruno ANGLES, Directeur de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142156DR19 - 01/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques - DEC142157DR19 - 01/08/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Madame Claire HANUSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - DEC142221DR19 - 12/09/2014 -

07.02.19. DR20

07.02.19.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Damon MAYAFFRE, directeur de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142243DR20 - 01/09/2014 -

- Délégation de signature ponctuelle à M. GATTUSO, UMR7093 (DR20) - DEC142046DR20 - 28/07/2014 -

- Décision portant modification de la décision DEC133230DR20 donnant délégation de signature à Mme Evelyn HOULISTON, directrice de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141999DR20 - 04/07/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Sorin DUMITRESCU, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142245DR20 - 01/09/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Didier AUROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné - DEC142246DR20 - 01/09/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à Mme Lucile CHANQUOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases,

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information - DEC141902DAJ - 01/09/2014 -

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.07. DR7

07.03.07.06. 2014

- Décision portant modification de la délégation de rattachement du groupement de recherche GDR2973 intitulé « C'Nano Rhône-Alpes (C'Nano RhA) » - DEC142191INP - 16/09/2014 -

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.06. 2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - PROTEOMIQUE - DEC140901DR02 - 29/09/2014 -

07.04.06. DR6

07.04.06.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - DEC142202DR06 - 01/09/2014 -

07.04.07. DR7

07.04.07.06. 2014

- Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement (IRCELYON) UMR5256 - DEC142116DR07 - 01/09/2014 -

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.06. 2014

- Décision portant changement d'intitulé de la fédération de recherche FR3567 "Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques" (C2T2S) - DEC141550INC - 16/09/2014 -

07.06.02. DR2

07.06.02.06. 2014

- Décision fixant la composition de la cellule de crise de la délégation Paris B - DEC141571DR02 - 01/09/2014 -

07.06.07. DR7

07.06.07.06. 2014

- Décision portant fermeture de l'unité propre de service UPS2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) - DEC141981DIST - 25/07/2014 -

07.06.11. DR12

07.06.11.06. 2014

- Décision fixant le nombre de sièges au CRHSCT - DEC122585DR10 - 20/09/2012 - 20/09/2012

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision portant prorogation de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" - DEC142187INC - 08/09/2014 -

07.06.17. DR18

07.06.17.04. 2012

- Décision de création de conseil de laboratoire au sein de l'USR3078 - DEC122765DR18 - 17/10/2012 - 17/10/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - DEC142143DAJ - 17/09/2014 -
- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - DEC142142DAJ - 17/09/2014 -
- Décision modifiant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS (campagne 2014 - modification 1) - DEC142254DRH - 26/09/2014 -
- Décision fixant les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique (CT) du CNRS - DEC141611DAJ - 17/09/2014 -
- Décision fixant les modalités d'organisation des élections des représentant du personnel aux commisions consultatives paritaires (CCP) du CNRS - DEC141609DAJ - 17/09/2014 -
- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - DEC141169DAJ - 04/04/2014 -
- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - DEC142137DAJ - 17/09/2014 -
- Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - DEC142219DAJ - 24/09/2014 -
- Décision arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC142163DRH - 26/08/2014 -
- Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - DEC142214DAJ - 24/09/2014 -
- Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - DEC142216DAJ - 24/09/2014 -

07.06.21. Instituts

07.06.21.06. 2014

- Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS - DEC141607DAJ - 17/09/2014 -
- Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaires et de physique des particule du CNRS (IN2P3) - DEC142144DAJ - 17/09/2014 -

DEC141903DAJ

Décision portant modification de la décision DEC100170DAJ 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – L'article 2 de la décision DEC100170DAJ susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – Composition

La DSI comprend :

2.1. La Direction

Le directeur de la DSI peut être assisté d'un directeur adjoint et d'un directeur adjoint administratif et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur.

2.2. Le Secrétariat Général

Il est chargé des aspects administratifs de la DSI. Il gère les ressources humaines, le budget, le contrôle de gestion, la logistique et les achats.

2.3. Les départements Applications et services

2.3.1. Le département Système d'information budget, finance, comptabilité (BFC)

Il assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques de BFC et de l'Infocentre métier Finance, systèmes d'information financiers du CNRS.

2.3.2. Le département Système d'information finance et patrimoine

Il assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques des applications de gestion financière, des achats, de la gestion des missions, du dialogue de gestion et de la

gestion du patrimoine. Il réalise également la conduite de projets de développement d'applications dans son périmètre d'activité.

2.3.3. Le département Système d'information ressources humaines et paie (Sirhus)

Il assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques de Sirhus, système d'information Ressources Humaines des Unités et Services du CNRS, de l'infocentre métier RH et des convertisseurs ETPT.

2.3.4. Le département Système d'information ressources humaines, santé prévention sécurité, décisionnel

Il assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques des applications ressources humaines, santé prévention et sécurité et décisionnelles. Il réalise également la conduite de projets de développement d'applications dans son périmètre d'activité.

2.3.5. Le département Système d'information activités recherche

Il assure le pilotage des projets de développement d'application et le suivi des applications et activités du département en relation avec les directions centrales relevant de la DGDS, les Instituts et les autres services ou directions concernées de la DGDR.

2.3.6. Le département Services aux entités CNRS et aux partenaires

Il déploie, maintient en conditions opérationnelles et met en œuvre l'offre de services du CNRS. Il assure l'animation du réseau des équipes SSI des Délégations, intervient en tant représentant du CNRS au Groupe Logiciel du MESR et coordinateur du groupement de commande MATINFO.

2.4. Les départements Organisation et support

2.4.1. Le département Etudes et expertises technologiques

Il assure l'accompagnement des directions ou entités du CNRS dans le cadre de projets en lien avec les SI et conduit une action de prospective et de veille technologique sur les infrastructures informatiques.

2.4.2. Le département Architecture d'entreprise

Il prend en charge les activités d'urbanisation du SI (étude d'intégration des nouveaux besoins SI exprimés par les maîtrises d'ouvrage) et il cartographie l'architecture fonctionnelle et applicative de référence pour le SI. Il met en œuvre les référentiels SI et il est chargé de les maintenir en conditions opérationnelles.

2.4.3. Le département Qualité, ergonomie et communication

Il définit le référentiel qualité-méthodes pour le développement des SI ainsi que les recommandations sur l'ergonomie des interfaces homme-machine (IHM). Il accompagne les équipes projets de la DSI pour la mise en œuvre de

ces principes, il conçoit et réalise les identités des IHM et supports d'accompagnement du changement. Enfin, il coordonne la communication interne et externe de la DSI.

2.4.4. Le département Outils de collaboration et patrimoine informationnel

Il est chargé de la conception et de la mise en œuvre des outils et plateformes de travail collaboratif et de préservation, conservation et valorisation de l'information issue des processus métiers de l'établissement et des laboratoires (plate-forme de publication web, de Gestion Electronique de Documents, de recherche et fouille de données, d'archivage, etc.).

2.4.5. Le département Architecture et assistance applicatives

Il pilote les marchés de maintenance transverses, il met en place et maintient les annuaires et outils de gestion d'habilitations, fournit de l'assistance en termes d'expertise développement et architecture applicative, met en place et maintient les outils d'intégration des données et assure l'assistance utilisateurs.

2.4.6. Le département Infrastructures

Il est chargé de spécifier, mettre en œuvre, opérer et maintenir les infrastructures (réseaux, systèmes, bases de données, etc.) du SI de l'établissement. Il accompagne dans le domaine des infrastructures et de l'exploitation technique toutes les activités portées par la DSI.

2.4.7. Le département Sécurité

Il apporte un support aux missions du RSSI du CNRS (RSSIC). Il met en œuvre la politique de sécurité des SI du CNRS pour l'ensemble des SI qui sont sous la responsabilité de l'unité DSI, il assure le pilotage des infrastructures de confiance en lien avec le ministère de tutelle. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

Circulaire relative à la politique de gestion de crise au sein du CNRS

PRÉAMBULE

La Direction de l'audit interne de l'établissement a procédé, en 2012, à l'évaluation du dispositif de gestion de crise du CNRS. Ses conclusions font apparaître des axes de progrès à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche volontariste, aussi bien au niveau central que dans les délégations régionales et au sein des laboratoires.

Nonobstant toutes les mesures de prévention et de protection que le CNRS met en œuvre, il subsiste des risques résiduels qui rendent indispensable la préparation et la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise.

1. Liminaire

Une crise naît d'un événement, endogène ou exogène, qui peut mettre en péril la santé ou la vie de personnes (appartenant ou pas au CNRS), nuire gravement à l'environnement, entraver le fonctionnement de l'établissement, porter atteinte à son potentiel scientifique et technique ou ternir son image.

De plus en tant qu'établissement public, le CNRS est tenu d'appliquer les directives définies dans des plans gouvernementaux (Vigipirate, Piratox, pandémie grippale, etc.).

En conséquence, le CNRS doit être en mesure :

- de se préparer à faire face à l'émergence d'une situation d'urgence, prévisible ou non, pouvant dégénérer en crise,
- de gérer une situation de crise tout en préservant l'activité des différentes entités de l'établissement,
- de prendre les mesures pour revenir à un fonctionnement normal,
- de tirer les enseignements d'une crise lorsque celle-ci est résolue.

Le dispositif d'alerte repose sur le principe que toute personne confrontée à une situation grave ou ayant connaissance de faits pouvant dégénérer en situation de crise doit alerter, en externe (si l'événement le nécessite) les services de secours et en interne différents acteurs selon un processus prédéfini¹.

Le Président du CNRS dispose d'une organisation hiérarchique de gestion de crise comprenant un dispositif de permanence, un coordinateur de gestion de crise, une cellule de gestion de crise, des délégués régionaux qui déclinent en régions la politique et des directeurs d'unités chargés d'appliquer les directives.

¹ Pour les personnes en mission à l'étranger, le service du fonctionnaire de sécurité et de défense dispose de la liste des personnes en mission dans les pays à risque.

2. Le dispositif de permanence

Le dispositif de permanence fonctionne 365 jours par an et 24h sur 24 ; Il est assuré par les cadres de la direction qui sont successivement de permanence pour une durée d'une semaine.

Quand il est informé d'un évènement le cadre de permanence :

- vérifie les informations et évalue la situation en concertation avec le délégué régional concerné,
- éventuellement, apporte une aide de conseil immédiat,
- puis a deux possibilités :

Soit il considère que le cas relève bien de la procédure de gestion de crise et il :

- **informe**
 - ✓ le coordinateur de la cellule de crise en lui faisant un point de situation,
 - ✓ puis, si besoin, dans l'ordre, le Directeur général délégué aux ressources, le Directeur général délégué à la science, le Directeur des affaires juridiques, le Fonctionnaire de sécurité de défense, le Directeur de la communication, le Directeur Europe de la recherche européenne et de la coopération internationale (si évènement à l'étranger), le Directeur de l'institut concerné, le Coordonnateur national de prévention et de sécurité et le Coordonnateur national de médecine de prévention.
- **s'assure** par ailleurs que le(s) partenaire(s) institutionnel(s) est(sont) informé(s).

Soit il estime que cette affaire ne relève pas d'une gestion de crise et il :

- **informe le lendemain** le ou les services du CNRS concernés **et le Fonctionnaire de sécurité.**

3. Le coordinateur de gestion de crise

Le coordinateur du dispositif de gestion de crise est le directeur de cabinet du Président. Il est assisté par le Fonctionnaire de sécurité de défense pour la préparation et la mise en œuvre de la politique de gestion de crise.

- Avant la crise

Le coordinateur doit préparer l'établissement à faire face aux situations de crises et à répondre à ses obligations légales. À ce titre

- il organise
 - la veille réglementaire des textes et des plans gouvernementaux,
 - la chaîne de gestion de crise,

- il établit et actualise les plans d'urgence² de l'établissement et leur déclinaison au niveau régional et local,
 - il donne des directives de gestion de crise aux délégués régionaux,
 - il fixe les objectifs de formation du personnel concerné par la gestion de crise,
 - il contrôle l'efficacité du dispositif de crise,
 - Il désigne les cadres de direction pour la permanence hebdomadaire.
- Pendant la crise,
 - le coordinateur décide de l'activation de la cellule de crise en liaison avec le Président lors d'un événement grave,
 - il coordonne les actions de l'établissement jusqu'au retour au fonctionnement normal et au traitement complet de l'incident (actions à court et long terme),
 - Après la crise,
 - il procède à l'analyse de la gestion de la crise ou RETEX (Retour d'Expérience-RETEX) et propose éventuellement des adaptations.

Remarques :

- Tout déclenchement de la procédure d'alerte, y compris si elle ne débouche pas sur l'activation de la cellule de crise, donne lieu à un compte rendu,
 - Tout événement, même résolu, qui aurait dû déclencher la mise en œuvre de la procédure, se doit d'être analysé et faire l'objet d'une étude.
- Annuellement,
 - il rédige pour le Président un rapport annuel sur le dispositif de gestion de crise du CNRS, s'appuyant sur le rapport de l'activité des Délégations régionales en la matière,
 - il propose le plan d'action annuel.

Le coordinateur est l'interlocuteur :

- du Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité, chargé d'assurer la coordination de la politique de gestion de crise à l'échelon du ministère,
- de la cellule de crise du ministère des affaires étrangères.

² Actualisation des plans tous les trois ans au minimum

4. La cellule de crise

Modulable selon l'événement, la cellule de crise du directoire du CNRS comporte

- obligatoirement :
 - le Président
 - le Directeur de cabinet du Président
 - le Directeur général délégué aux ressources,
 - le Directeur général délégué à la science,
 - le Directeur des affaires juridiques,
 - le Fonctionnaire de sécurité de défense
 - le Directeur de la communication,
 - le Directeur de l'institut concerné,

Ces personnes peuvent être contactées en permanence sous très court délai.

- selon la crise :
 - le Directeur Europe de la recherche et de la coopération internationale,
 - le Directeur des ressources humaines,
 - le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation,
 - le Directeur des systèmes d'information,
 - le Directeur de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,
 - le Coordonnateur national de prévention et de sécurité
 - le Coordonnateur national de médecine de prévention
 - tout Directeur d'institut ou de l'administration centrale,
 - toute personne du CNRS pouvant contribuer à la résolution de la situation de crise.

Remarque : Si la cellule gestion de crise est mise en œuvre et en cas d'empêchement d'un membre de cette cellule, un directeur adjoint peut être appelé à le suppléer **à l'exception** du Président, de la coordonnatrice et des directeurs généraux délégués.

5. L'organisation régionale

L'organisation régionale de gestion de crise, placée sous la responsabilité du Délégué régional, se décline jusqu'au niveau des Directeurs d'unité

5.1. Le délégué régional

Le délégué régional a la responsabilité du dispositif de gestion de crise au niveau de la Délégation proprement dite et, en concertation avec les partenaires du CNRS, dans la circonscription qu'il administre. Pour l'aider à assurer cette responsabilité, il peut désigner un collaborateur ayant des fonctions transversales suffisamment larges pour traiter de l'ensemble du spectre concerné par le dispositif tel que défini dans l'introduction de la présente circulaire. De ce fait,

- avant la crise :

- Il prépare les unités de recherche et la Délégation régionale à répondre à leurs obligations légales et à faire face aux situations de crise (veille réglementaire des textes, actualisation des plans d'urgence et de l'organisation de la chaîne de gestion de crise, formation du personnel, conseil aux directeurs d'unités, contrôle de l'efficacité du dispositif de crise),
- Il veille tout particulièrement à
 - associer les partenaires du CNRS dans la démarche de gestion de crise dans le cadre strict de l'application des conventions d'application des contrats de partenariat,
 - établir les liens avec les autorités étatiques locales concernées par la gestion de crise (préfecture, services de secours, autorités élues, etc...),
- lors de la crise, il est le *coordinateur de l'action régionale*. En conséquence il :
 - prend les mesures urgentes adaptées à la situation (ex : mise en sécurité des biens et des personnes) et en rend compte,
 - informe si besoin le (s) partenaire(s) institutionnel(s),
 - décide de la mise en œuvre de sa cellule régionale de crise et en informe le siège,
 - applique les directives du coordinateur du dispositif de gestion de crise national jusqu'au traitement complet de l'évènement (court et long termes),
 - conseille le Directeur d'unité et lui fait appliquer les directives du CNRS
 - est force d'analyse et de propositions tout au long du processus,
- Après la crise
 - rédige un compte rendu des événements dans le cadre du RETEX du CNRS et éventuellement propose des adaptations,
- annuellement
 - il fait un rapport annuel d'activité de ses actions dans le domaine de la gestion de crise.

Dans sa zone de compétence, le Délégué régional est l'interlocuteur de l'autorité publique locale chargée d'assurer la coordination de la politique de gestion de crise à l'échelon de la Région et du département.

5.2. Le Directeur d'unité

Le Directeur d'unité est responsable de préparer sa structure à faire face à des situations pouvant dégénérer en situation de crise.

Il devra s'appuyer sur les conseils d'experts des métiers de maîtrise de risques présents au sein de la délégation régionale et de leur éventuel établissement d'accueil (IRPS, responsable de la sécurité informatique, responsable de la PPST³, etc.).

- avant la crise le directeur d'unité :
 - doit connaître la réglementation applicable à ses activités,
 - établit les conduites à tenir en cas d'accident ou d'évènement adaptés aux activités de son unité en coordination avec les services de prévention des organismes de tutelle,
 - veille à la formation de son personnel,
 - organise la permanence de responsabilité et d'alerte,
 - rend compte au Délégué régional de son dispositif de gestion de crise,
 - tient à jour la liste du personnel en mission à l'étranger.
- pendant la crise :
 - rend compte dans les plus brefs délais au Délégué régional et à l'éventuel chef d'établissement d'accueil en leur présentant une analyse de la situation,
 - applique les plans préétablis puis les directives de la cellule de gestion de crise du CNRS.
 - veille à établir une main courante de la chronologie des événements en appui de toute enquête.
- Après le traitement de l'incident :
 - participe au RETEX
 - adapte si besoin les processus de son unité.

6. La communication de crise

Lors d'une crise, l'image du CNRS peut être gravement compromise au niveau international et national pour de nombreuses années bien que techniquement la situation ait été bien gérée. Elle pourrait même remettre en cause l'activité de certains sites (cas d'AZF).

Une attention toute particulière doit être portée sur la communication de crise dès l'établissement des plans de crise, à tous les niveaux.

³ PPST : protection du potentiel scientifique et technique

Lors d'une crise :

- la direction de la communication doit élaborer les éléments de langage qui doivent être diffusés aux médias, y compris sur les réseaux sociaux, au plus tard dans les trois heures qui suivent l'incident.
- la direction de la communication élabore et coordonne la stratégie de communication aux plans local et national.
- un ou des porte-parole sont désignés dès le début de la crise pour s'exprimer au nom de l'institution. Leurs noms et coordonnées sont communiqués aux médias. Toute autre personne du CNRS s'exprimant sur la situation le fait en son nom propre.

En cas de crise majeure, une page internet dédiée doit pouvoir être créée pour diffuser des informations à intervalle régulier à l'ensemble du personnel des laboratoires de par le monde, apportant ainsi de précieux relais à la diffusion de l'information.

7. Exercice annuel

Le CNRS n'a eu que rarement à faire face à des situations de crise impliquant son personnel ou ses établissements, en France et à l'étranger. Il est d'autant plus important que le personnel et les structures de directions soient aptes à répondre à ces situations exceptionnelles.

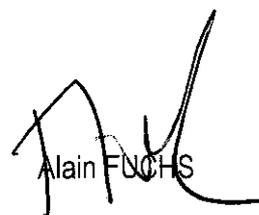
Il faut donc que le CNRS se prépare avec beaucoup de minutie. Il en va de la sauvegarde des personnes et des biens et de l'image de la recherche française et du CNRS.

En conséquence, chaque année, un exercice de gestion de crise devra être effectué mettant en œuvre toute la chaîne nationale afin de participer à la formation du personnel et tester l'efficacité des procédures. Il sera fait rapport de cet exercice au Président.

Cette présente circulaire abroge et remplace la circulaire n° CIR1400001FSD-EXT relative à politique de gestion de crises au CNRS en date du 23 février 2013.

Fait, à Paris le 6 juin 2014

Le Président



Alain FUCHS

Paris, le 18 juin 2014



Le Président

**Note relative à l'organisation du service de
permanence et de la cellule de crise du
directoire du CNRS à l'attention de**

Réf : circulaire relative à la politique de gestion des crises au CNRS.

La circulaire n°140001FSD-EXT du 6 juin 2014 définit la politique de gestion des crises du CNRS. Elle prévoit que le Président dispose d'un service de permanence s'appuyant sur une procédure de remontée d'information et d'une cellule de gestion de crise mobilisable en tant que de besoin. Cette note décline les modalités d'application de cette circulaire.

1. Organisation de la remontée d'information : la procédure d'alerte

La remontée d'information vers la Direction est la première étape de la prise en compte par celle-ci d'une situation d'urgence ou de crise.

La procédure vise à garantir une information immédiate de la Direction par l'intermédiaire d'une permanence et assure un niveau d'information homogène à tous les acteurs concernés.

Cette procédure permet également aux délégations de définir précisément leurs besoins en cas d'urgence.

1.1. Domaine d'application

La procédure d'alerte de la Direction concerne les délégations du CNRS, les instituts et les structures dans lesquelles le CNRS est partenaire.

En conséquence, les délégués régionaux :

- ✓ détiennent la liste et les coordonnées de tous les Présidents d'université, Directeurs d'écoles ou de laboratoires, Dirigeants de sociétés ou/et de leurs représentants en charge de la gestion de crise avec lesquels le CNRS coopère (numéros d'urgence notamment),

- ✓ établissent les liens avec les autorités étatiques locales concernées par la gestion de crise (préfecture, services de secours, autorités élues, etc.,...).

1.2. Description de la procédure

1.2.1. Les principes généraux

La procédure d'alerte est opérationnelle 24H/24, 365 jours par an.

Son déclenchement est systématique dès lors que l'un des critères figurant en annexe 1 est constaté.

La procédure d'alerte est déclenchée après que les actions réflexes aient été mises en œuvre localement et, si besoin, après que les services de secours aient été prévenus.

La procédure d'alerte est déclenchée à l'initiative :

- ✓ du délégué régional ou de son représentant,
- ✓ de tout responsable du CNRS (directeur de bureau à l'étranger, directeur de l'administration du CNRS, etc.),
- ✓ à défaut, de toute autre personne confrontée à une situation d'urgence et dans l'impossibilité de joindre le délégué régional ou son représentant.

1.2.2. Description du déroulement de la procédure

L'appel s'effectue auprès de l'astreinte téléphonique assurée au siège du CNRS, par la délégation Paris Michel-Ange (PMA) au :

numéro d'appel d'urgence : 01 45 20 02 51

Dès qu'il est avéré qu'il s'agit d'un appel d'urgence la procédure est déclenchée.

Le message est alors enregistré pour en garantir la transmission sans déformation au cadre dirigeant de permanence.

La permanence téléphonique, assurée par le service d'accueil ou de gardiennage pour le compte de la délégation Paris Michel-Ange, contacte le cadre de permanence et lui transmet le message enregistré.

S'il ne peut pas contacter le cadre de permanence, il contacte successivement et dans l'ordre suivant :

- ✓ le Directeur de cabinet du Président,
- ✓ le Directeur général délégué aux ressources,
- ✓ le Directeur général délégué à la science,
- ✓ le Directeur des affaires juridiques,
- ✓ le Fonctionnaire de sécurité de défense,
- ✓ le Directeur de la communication,
- ✓ le Directeur européen de la recherche et de la coopération internationale,
- ✓ le Directeur de l'institut concerné,
- ✓ le Directeur des ressources humaines,
- ✓ le Coordonnateur national de prévention et de sécurité,
- ✓ le Coordonnateur national de médecine de prévention.

1.2.3. Rôle du cadre de direction de permanence

Dans tous les cas, le cadre de permanence, ou le premier cadre dirigeant contacté,

- ✓ vérifie les informations : il rappelle sans délai l'auteur du message d'alerte,
- ✓ tient immédiatement informé la délégation régionale concernée si elle n'est pas à l'origine du message,
- ✓ évalue la situation en concertation avec le délégué régional et le DU concernés,
- ✓ s'assure que le(s) partenaire(s) est (sont) informé(s),
- ✓ puis, éventuellement, apporte une aide de conseil immédiat.

En fonction de la nature de l'événement, le cadre de permanence, au vu des éléments du message et des éléments complémentaires obtenus par téléphone, **a deux possibilités** :

- **soit il considère que le cas relève bien de la procédure de gestion de crise** et il contacte :
 - ✓ le Directeur de cabinet du Président, coordinateur des actions de crise des différents services du CNRS et lui fait un point de situation.

- ✓ puis, si besoin, dans l'ordre, le Directeur général délégué aux ressources, le Directeur général délégué à la science, le Directeur des affaires juridique, le Fonctionnaire de sécurité de défense, le Directeur de la communication, le Directeur de la recherche européenne et de la coopération internationale (si évènement à l'étranger), le Directeur de l'institut concerné, le Coordonnateur national de prévention et de sécurité et le Coordonnateur national de médecine de prévention.
- **Soit il estime que cette affaire ne relève pas d'une gestion de crise :**
- ✓ il informe le ou les services concernés du CNRS par messagerie électronique en mettant en copie le fonctionnaire de sécurité et défense.
- ✓ Conformément à la circulaire de référence, tout appel au numéro de permanence, quelle que soit la raison, donne lieu un compte rendu interne rédigé par le fonctionnaire de sécurité et défense pour :
- ✓ *a minima* garder la trace de cet évènement dans le temps en cas de conséquences
- ✓ procéder à l'analyse de l'application de la procédure (RETEX).

1.2.4. Rôle du coordinateur, directeur de cabinet du président

Après analyse de la situation le coordinateur :

- Actions à court terme
- ✓ prévient si besoin le Président et les Directeurs généraux délégués,
- ✓ décide ou pas d'activer la cellule de crise.

Si le coordinateur décide d'activer la cellule de crise, dans ce cas il :

- ✓ envoie à tous les membres de la cellule de crise le message suivant pour les informer de l'évènement et des actions à mener à court terme,

« Suite à un évènement majeur, la cellule de gestion de crise du CNRS est activée. Il vous est demandé de rejoindre la salle crise du CNRS salle des délégués (2^{ème} étage du bâtiment du Président coté DGDR) . En cas d'empêchement pour rejoindre la salle, appeler ou contacter par SMS l'un des membres permanents de cette cellule. » Puis éventuellement des consignes particulières selon situation

- ✓ s'assure par ailleurs que le (les) partenaire(s) institutionnels est (sont) informé(s) et le(s) informe de l'activation de la cellule de crise,

- ✓ donne ses premières directives pour la gestion de crise,
- ✓ dès que la cellule de gestion de crise est opérationnelle :
 - tient informé le Président de l'évolution de la situation,
 - dirige les travaux pour analyser la situation au sein de la cellule,
 - décide des actions à mettre en place,
 - donne les directives pour leur application à tous les niveaux,
 - s'assure de la coordination des actions décidées et de leur réalisation,
 - vérifie l'efficacité de ces orientations.

Important : Tous les membres de la cellule doivent venir avec leur ordinateur portable s'ils en possèdent un.

Le coordinateur désigne parmi les membres de la cellule les moins concernés par cette crise :

- ✓ **Un référent situation de crise** qui est chargé d'exposer à tout nouvel arrivant l'état actuel de la situation et d'établir constamment le point de situation et de le faire partager à l'ensemble du groupe, à cette fin la chronologie des événements est projetée sur un des écrans de la salle de crise,
- ✓ **Une personne** pour assurer par écrit le déroulement chronologique des événements de la manière la plus précise.

Pendant les heures normales de travail, une personne de l'entourage du secrétariat du Président, du DGDS ou du DGDR sera requise pour cette tâche importante.

Hors heure ouvrable, la coordinatrice désignera une des personnes présentes pour cette mission.

Une adresse informatique groupée celluledecrise@cnrs.fr permet d'informer tous les cadres dirigeants pouvant être concernés par la gestion de crise. Elle doit être utilisée par :

- ✓ le coordinateur dès que la démarche gestion de crise est mise en application afin que toutes les personnes concernées puissent partager la même information.
- ✓ le cadre de direction de permanence pour informer qu'un événement qui aurait pu relever de la gestion de crise a eu lieu et qu'il est parfaitement maîtrisé.
- Dans la durée, il
 - ✓ s'assure de la coordination des actions décidées et de leur réalisation,
 - ✓ en tient informé le Président et les membres de la cellule de crise.

Cas d'empêchement du coordinateur

En cas d'empêchement du directeur de cabinet, l'autorité de permanence assume la fonction de coordinateur et effectue les actions à court terme décrites supra au moins jusqu'à la réunion de la cellule de crise.

Le Directeur de cabinet reste en charge des actions à moyen et long terme décrites dans la circulaire de référence.

Le déroulement de l'alerte est précisé en annexe 2, sur laquelle figurent aussi les consignes diffusées aux délégations.

Cas d'empêchement d'un des autres membres :

En cas d'empêchement d'un membre de cette cellule, un directeur adjoint ou l'adjoint de la fonction peut être appelé à le suppléer *à l'exception* du Président, de la coordonnatrice et des directeurs généraux délégués.

2. Permanence de la Direction du CNRS

Cette permanence, hebdomadaire, est assurée du lundi 8h00 au lundi suivant 8h00.

Le Fonctionnaire Sécurité Défense est responsable de la tenue de la liste calendaire des personnes assumant cette fonction selon le mode de désignation suivant.

Le tour de service est établi par roulement entre les 28 fonctions de direction voir annexe 4). Si une personne a pris ce service semaine 20, elle le reprendra semaine 48, puis l'année suivante, semaine 24. Ainsi les cadres dirigeants peuvent anticiper et gérer au mieux cette contrainte et les dates les plus contraignantes sont équitablement réparties au cours des années.

Il appartient à chacun, qui sait ainsi sa date de contrainte, de prendre en compte cette permanence dans la planification de ses activités.

Cependant, si un événement le contraignait à ne pas pouvoir assurer ce service à la date prévue, il lui appartient de trouver un remplaçant par entente directe et communiquer son nom au FSD afin de tenir à jour la liste de permanence. Cet échange ne change en rien la récurrence du tour suivant pour cette personne.

Chaque vendredi, la direction de la sûreté communique aux membres permanents de la cellule de crise et à l'ensemble des membres de la cellule de permanence téléphonique les numéros de téléphone des permanents du ministère de tutelle.

Un cahier de consignes est établi, il appartient au secrétariat de l'autorité quittant la permanence de le transmettre *le lundi matin* au secrétariat de la personne assurant à cette date cette mission.

3. Salle de crise de la direction du CNRS sur le campus Gérard Mégie

La délégation régionale Paris Michel Ange est en charge de la mise en œuvre de la salle gestion de crise de la direction du CNRS (salle des délégués au bâtiment H) et de tous les moyens nécessaires.

Pour cette raison, le délégué régional de Paris Michel Ange fait partie des personnes qui doivent être contactées obligatoirement si le coordinateur décide la mise en œuvre de cette cellule.

Il lui appartient de s'assurer tout au long de l'année de la disponibilité des moyens et du personnel nécessaire à la mise en place de cette salle de crise et de proposer toutes mesures permettant d'améliorer le dispositif.

4. Soutien des services spécialisés

Tous les services de la Direction peuvent être amenés à apporter assistance à la délégation concernée dans les domaines suivants en fonction des directives du coordinateur :

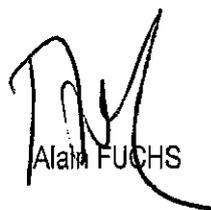
- ✓ Conseils ou directives
- ✓ Expertises scientifiques et techniques
- ✓ Utilisation des retours d'expériences disponibles sur des cas similaires
- ✓ Soutien logistique : moyens de communication
- ✓ Aide à la rédaction d'un communiqué de presse
- ✓ Assistance juridique
- ✓ Analyse médicale
- ✓ Mobilisation de moyens financiers
- ✓ Veille médiatique
- ✓ Renfort
- ✓ Membre de la Direction sur le site
- ✓ Contact avec les administrations et cabinets au niveau national
- ✓ ...

5. Retour d'expérience

Après chaque activation de la procédure d'alerte (cas réel ou exercice), le FSD est chargé de faire l'analyse du traitement de l'évènement afin d'éventuellement proposer des ajustements dans les procédures établies. Ce rapport est destiné au Président.

Ce retour d'expérience sera réalisé quand le traitement de l'objet de la procédure d'alerte sera terminé ou du moins aura fait l'objet d'un traitement normal de l'administration du CNRS.

Le Président



Alain FUCHS

Annexe n°1 - Conditions d'alerte de la Direction

Annexe n°2 - Déroulement de l'alerte

Annexe n°3 - Composition et numéros de téléphone de la cellule de crise de la direction générale

Annexe n°4 - Coordonnées des membres de la cellule de permanence téléphonique

Annexe n°5 - Coordonnées des délégués régionaux et adresses des bureaux du CNRS à l'étranger

Annexe n°6 - Assistance pour les missionnaires à l'étranger

Annexe n°7 - Coordonnées des directeurs adjoints

Conditions d'alerte de la Direction

- **Événement entraînant des conséquences graves pour la sécurité et / ou la santé des personnes**
 - Accident corporel mortel ou grave
 - Détention d'un agent en mission (prise d'otage ou emprisonnement)
 - Risque pour la santé publique

- **Événement entraînant des conséquences graves pour les biens et/ ou l'activité**
 - Explosion ou incendie grave, catastrophe naturelle
 - Indisponibilité partielle ou totale de dispositifs majeurs de sécurité ou de fonctionnement : alimentation électrique de tout un site, gros serveurs informatiques...
 - Action hostile : manifestation de groupes de pression, ...
 - Décision administrative ou judiciaire imprévue

- **Malveillance**
 - Alerte à la bombe
 - Attentat
 - Chantage aux biens ou aux personnes

- **Autre événement pouvant entraîner des conséquences graves pour l'image ou la responsabilité du CNRS ou risquant de déclencher une médiatisation négative forte**
 - Accident dont les conséquences dépassent les limites d'un site : atteinte à l'environnement
 - Accident mettant en cause une activité ou un thème sensible
 - Accident ou incident repris ou susceptible d'être repris par les médias
 - Situation conflictuelle grave

Déroulement de l'alerte

1) **Appel d'urgence au 01 45 20 02 51** (standard de permanence à la délégation PMA) et **enregistrement du message et transmission au cadre de permanence**

2) **Le cadre de permanence :**

- vérifie les informations : il rappelle sans délai l'auteur du message d'alerte,
- tient immédiatement informé la délégation régionale concernée si elle n'est pas à l'origine du message,
- évalue la situation en concertation avec le délégué régional et le DU concernés,
- puis, éventuellement, apporte une aide de conseil immédiat.

En fonction de la nature de l'événement :

3) **Soit il considère que le cas relève bien de la procédure de gestion de crise :**

- Il contacte le Directeur de cabinet du Président, et lui fait un point de situation.
- Puis il informe par téléphone, dans l'ordre, le DGDR, le DGDS, le DAJ, le FSD, le DIRCOM, le DERC (si événement à l'étranger), le directeur de l'institut concerné, et **si besoin** le coordinateur national de prévention et de sécurité et le coordonnateur national de médecine de prévention.

4) **Soit il estime que cette affaire ne relève pas d'une gestion de crise :** Il informe le ou les services concernés du CNRS par messagerie électronique en mettant en copie le directeur de cabinet du Président, le directeur général délégué aux ressources, le directeur de communication et le fonctionnaire de sécurité et défense.

Consignes diffusées aux délégations

<p>Fournissez les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Date et heure du message b. Identifiez-vous c. Date et heure de l'événement d. Type d'événement : voir recto e. Localisation de l'événement f. Entités concernées g. Première évaluation des dommages h. Situation précise dont mesures prises i. Plan d'urgence déclenché ? j. Intervention extérieure k. Intervention des médias l. Nature de l'assistance requise m. Communiqué de presse rédigé ? n. Autre information utile o. Fin du message p. Rappelez votre nom et numéro de téléphone 	<p>Quand déclencher la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accident corporel mortel ou grave • Conséquences graves pour le public • Conséquences graves pour les biens • Conséquences graves pour l'activité • Conséquences graves pour l'environnement • Malveillance grave • Conséquences potentielles graves pour l'image du CNRS • Risque d'engagement de la responsabilité du CNRS • Risque de médiatisation négative forte
--	---

DEC142169DRH

Décision fixant le taux d'intérêt et le montant du prêt à la mobilité géographique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n° INS010003DRH du 29 novembre 2001, notamment son article 1er précisant que le taux d'intérêt sera revu périodiquement en fonction de l'évolution du taux de rémunération du livret A de la caisse nationale d'épargne ;

Vu le décret du décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au JORF du 31 juillet 2014 et fixant le taux d'intérêt légal à 1% ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le taux d'intérêt du prêt à la mobilité géographique consenti par le CNRS aux agents du Centre national de la recherche scientifique est fixé à 1%.

Article 2

Le nouveau taux s'applique à la date de signature de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Xavier INGLEBERT

DEC142276DR01

Décision portant nomination de Mme Alessia GUARDASOLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire et nommant Mme Véronique BOUDON en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 juin 2004. ;

Considérant que Mme **Alessia GUARDASOLE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 29 septembre au 1^{er} octobre et du 17 au 19 novembre 2003,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Alessia GUARDASOLE**, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Alessia GUARDASOLE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Alessia GUARDASOLE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **18 SEP. 2014**

Véronique BOUDON



Directrice de l'UMR 8167
(Signature)

Visa de Alain MANGÉOL, délégué régional Paris A



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France



DEC142277DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle PRIETO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire et nommant Mme Véronique BOUDON en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 juin 2012 ;

Considérant que **Mme Isabelle PRIETO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Isabelle PRIETO**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Isabelle PRIETO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Isabelle PRIETO** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **18 SEP. 2014**

Véronique BOUDON



Directrice de l'UMR 8167
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE

H. Bost 

Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France



DEC142278DR01

Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas ROMER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 février 2012 ;

Considérant que Mme **Anaïs GOULIAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Anaïs GOULIAN**, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Anaïs GOULIAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Anaïs GOULIAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **18 SEP. 2014**



Thomas ROMER

directeur de l'UMR 7192
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



DEC142284DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Marie DUPUIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) et nommant M. François DE POLIGNAC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 février 2005;

Considérant que M. **Jean-Marie DUPUIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1^{er} avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Jean-Marie DUPUIS**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Jean-Marie DUPUIS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Jean-Marie DUPUIS** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le – 8 SEP. 2014

François DE POLIGNAC

Directeur de l'UMR8210

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris A du CNRS
Adjointe au Délégué

Anne-Françoise DUVAL



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Ph. B

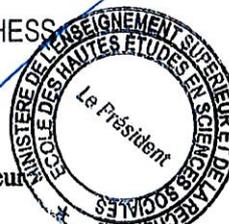
Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE

H. Bost

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcoeur



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot

DEC142285DR01

Décision portant nomination de Mme Karine BOULANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art et nommant M. Alexandre GADY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 mars 2012 ;

Considérant que **Mme Karine BOULANGER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Karine BOULANGER**, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Karine BOULANGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Karine BOULANGER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

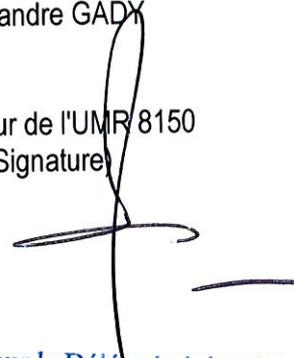
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **22 SEP. 2014**

Alexandre GADY

Directeur de l'UMR 8150
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris A du CNRS
L'Adjointe au Délégué

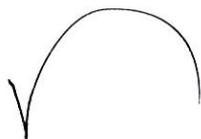


Anne-Françoise DUVAL

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne



Visa de Vincent BERJOT, directeur général des patrimoines
au Ministère de la Culture et de la Communication



DEC142351DR01

Décision portant nomination de Mme Christine RIVIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7528 intitulée Mondes iranien et indien

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien et nommant Mme Pollet SAMVELIAN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Christine RIVIERE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Christine RIVIERE**, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Christine RIVIERE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Christine RIVIERE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

3 0 SEP. 2014

Pollet SAMVELIAN

Directrice de l'UMR 7528

(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AMANGEOL'.

Visa de Carle BONAFIOUS-MURAT, administrateur provisoire de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



Visa de Manuelle FRANCK, présidente de l'INALCO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Franck'.



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Bost'.

DEC142150INSHS

Décision portant nomination de M .Francis Kramarz aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°2773 intitulée Groupe de recherche en économie et statistique et nommant M .Alain Trognon directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M.Francis Kramarz, professeur à l'école polytechnique est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 17 juillet 2014 au 31 décembre 2014, en remplacement de M Alain Trognon admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC14182 INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nicole BÉRIOU et nomination de M. François BOUGARD comme directeur par intérim de l'unité propre de recherche n° 841 intitulée *Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°841 intitulée *Institut de recherche et d'histoire des textes* et nommant Mme Nicole BÉRIOU directrice de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

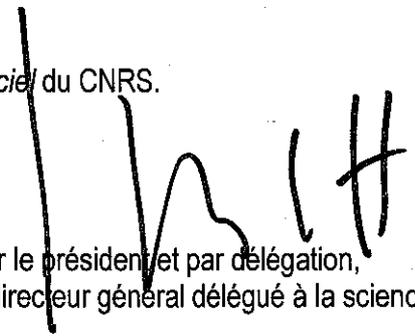
I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Nicole BÉRIOU, directrice de l'unité propre de recherche susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. François BOUGARD, professeur des universités à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 AOUT 2014**


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC 142189INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Caroline Guibet-Lafaye aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs et nommant M. Patrick MICHEL directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Caroline Guibet-Lafaye, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014 en remplacement de Mme Liora Israël, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142194INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dominique Rousseau aux fonctions de directeur par intérim, et M. Pierre Bonin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8103 intitulée DROIT COMPARE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8103 intitulée DROIT COMPARE et nommant Mme Hélène RUIZ FABRI, directrice de cette unité;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Hélène RUIZ FABRI, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Dominique Rousseau, professeur à l'Université Paris 1, est nommé directeur par intérim, et M. Pierre Bonin, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141431DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anaïs GOULIAN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC131205DR01 du 14 février 2013 portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anaïs GOULIAN dans l'unité du CNRS UMR7192 à compter du 15 mai 2014.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

18 SEP. 2014

Le directeur de l'UMR7192



Thomas ROMER

Visa de Alain MANGEZOL, délégué régional Paris A



Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



DEC142207INSHS

Décision portant nomination de Mme Valérie Neouze aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes et nommant M. [Jérôme Kalfon](#) directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie Neouze, conservateur en chef à l'Université Paris Descartes, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Jérôme Kalfon, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142195DR01

Décision portant nomination de M. Saber MARROUCHI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités et nommant M. Arnaud BANOS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12 mars 2009 ;

Considérant que M. **Saber MARROUCHI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Saber MARROUCHI**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8504 intitulée Géographie-cités à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Saber MARROUCHI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Saber MARROUCHI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le - 8 SEP. 2014

Arnaud BANOS

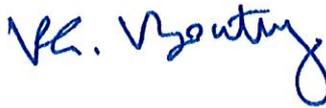
Directeur de l'UMR 8504

~~CNRS - PARIS-CLERMONT-CITÉS~~
~~Université Paris 1 et Paris 7~~
~~CNRS - UMR 8504~~
13, rue du Four - 75006 PARIS
Tél. 01 40 46 40 00

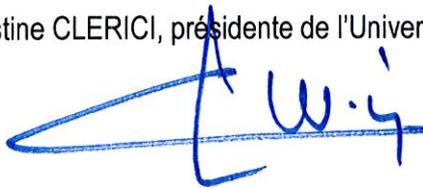
Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



DEC140741INSHS

Décision portant nomination de M. Martial FOUCAULT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée CEVIPOF.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7048 intitulée CEVIPOF et nommant Mme Christine Musselin, directrice par intérim de cette unité ;

Vu la décision n° 140519INSHS en date du 21 février 2014 portant nomination M. Martial FOUCAULT, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Martial Foucault, Professeur des Universités à l'IEP de Paris, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/09/2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

DEC142104DR03

Décision portant nomination de Mme Isabelle Hardy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs : des Organismes aux Communautés

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs : des Organismes aux Communautés et nommant Mme Fabienne Aujard en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Isabelle Hardy a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 21 au 23 septembre et du 16 au 18 novembre 1999.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Hardy, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs : des Organismes aux Communautés, à compter du 05 septembre 2013.

Mme Isabelle Hardy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Hardy est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 août 2014

La directrice de l'unité
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président du Muséum National d'Histoire Naturelle

DEC141732INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur et de Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC140854INSIS du 18 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur par intérim et de Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie »

Vu l'accord de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan,

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

Vu l'avis favorable de la section 9 du Comité National,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric RAGUENEAU, Professeur des Universités – ENS Cachan, est nommé directeur et Messieurs Olivier ALLIX, Professeur – ENS Cachan et Han ZHAO – Professeur d'Université - Université Pierre et Marie Curie sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142184DR04

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle SCHMITZ-AFONSO, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132083DR04 du 8 juillet 2013 portant nomination de Mme Isabelle SCHMITZ-AFONSO aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Isabelle SCHMITZ-AFONSO, dans l'unité du CNRS n° UPR2301, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2014

Max MALACRIA
Professeur UPRMO et IUF
Directeur de l'ICSN
Le 1^{er} septembre 2014
Max MALACRIA

Pour le CNRS,



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC142233DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Simon AGOSTINI, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité du CNRS n° FRC2118 intitulée Institut de neurobiologie Alfred Fessard

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132005DR04 du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Simon AGOSTINI aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Simon AGOSTINI, dans l'unité du CNRS n° FRC2118, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2014


Le directeur de l'unité
Philippe VERNIER

Pour le CNRS,



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC131577DR05

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Guilleron, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité USR 3225 intitulée Maison René Ginouvès – Archéologie et Ethnologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC120929DR05 du 28 février 2012 portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Louis Guilleron, dans l'unité du CNRS n° 3225, à compter du 1^{er} avril 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 avril 2013

Le directeur de l'USR 3225
Frédéric Hurllet

Visa du délégué régional du CNRS
Gilles Traimond

DEC141677INSHS

Décision portant nomination de M. Christian Mouhanna aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC10A007DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP et nommant M. Fabien JOBARD directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP et nommant M. Fabien JOBARD directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian Mouhanna, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Fabien JOBARD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/09/2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE

DEC133062DR06

Décision portant nomination de M. David Billet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux et nommant M. Fabien Thomas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 mai 2013 ;

Considérant que M. David Billet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David Billet, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, à compter du 6 mai 2013.

M. David Billet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David Billet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité
Fabien Thomas

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC133063DR06

Décision portant nomination de M. Manuel Pelletier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant création de l'unité mixte n°7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux et nommant M. Fabien Thomas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 mai 2013 ;

Considérant que M. Manuel Pelletier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Manuel Pelletier, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, à compter du 6 mai 2013.

M. Manuel Pelletier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Manuel Pelletier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité
Fabien Thomas

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC131395DR06

Décision portant nomination de M. Cédric Serrano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée CSGA Centres des Sciences du Goût et de l'Alimentation.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR6265 intitulée (CSGA) Centre des sciences du goût et de l'alimentation et nommant M. Luc Penicaud en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12/10/2010 ;

Considérant que M. Cédric Serrano a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre 1999 et du 23 au 25 novembre 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cédric Serrano, AGT, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée CSGA, à compter du 01/01/2013.

M. Cédric Serrano exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric Serrano est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 5 juin 2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Luc Pénicaud

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

Visa du directeur de l'UFR
Michel Narce

Visa de l'Agent
Cédric Serrano

DEC132272DR06

Décision portant nomination de Mme Virginie Moutarlier aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité UTINAM - UMR6213 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées – générateurs électriques de rayons X – Accélérateurs de particules, délivrée à Mme Virginie Moutarlier le 28/05/2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 29/08/2013

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Virginie Moutarlier, Ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28/05/2013.

Article 2 : Missions¹

Mme Virginie Moutarlier exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Virginie Moutarlier sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Besançon le 30/08/2013

Le directeur d'unité
Sylvain Picaud

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du chef d'établissement partenaire
Jacques Bahi

DEC131599DR06

Décision portant nomination de Mme Isabelle Bihannic aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7360 intitulée LIEC.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Fabien Thomas, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée LIEC ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à Mme Isabelle Bihannic le 28 septembre 2010 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 mai 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Isabelle Bihannic, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 septembre 2010.

Article 2 : Missions¹

Mme Isabelle Bihannic exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Isabelle Bihannic sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 15/05/2013

Le Directeur d'unité

Fabien Thomas

Visa du délégué régional du CNRS

Philippe Piéri

Visa du Président de l'Université de Lorraine

Pierre Mutzenhardt

DEC142197IN2P3

Décision portant nomination de M. Anatael Cabrera Serra aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 3263 intitulée Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3263 intitulée Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne et nommant M. Hervé de Kerret directeur de cette unité ;

Vu l'accord du CEA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Anatael Cabrera Serra, chargé de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Hervé de Kerret admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142190DR06

Décision portant nomination de Mme Delphine Barbier aux fonctions de responsable de communication de la délégation Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la Directrice de la Communication du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Delphine Barbier, Assistant Ingénieur CNRS, est nommée, à compter du 1^{er} octobre 2014, responsable de communication de la délégation Centre-Est en remplacement de Mme Céline Delalex-Bindner, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 17 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Piéri

DEC141839INC

Décision portant nomination de M. Pierre LE GENDRE, directeur adjoint de l'UMR6302 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n° 6302 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne » et nommant M. Franck DENAT, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre LE GENDRE, Professeur à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 SEP. 2014


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC141934DR06

Décision portant nomination de M. David STUART aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés



LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés et nommant Mme Annie Dumont en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées – générateurs électriques de rayon X – accélérateurs de particules, délivrée à M. David Stuart le 10/12/2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT local (à défaut du conseil de laboratoire) du 03/06/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David Stuart, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 06/12/2013.

Article 2 : Missions¹

M. David Stuart exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David Stuart sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 06/08/2014

La directrice d'unité
Annie Dumont

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du délégué régional du CNRS

Philippe Piéri

Visa du chef d'établissement partenaire

Alain Bonnin

DEC142306dr08

Décision portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 nommant M. François BOUGARD directeur de l'unité propre de recherche n°841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 juin 2013 ;

Considérant que Mme Sandra LABOURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Ouest et Nord du CNRS du 25 au 27 avril 2000 et du 23 au 25 mai 2000

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2014, sur le site orléanais de l'unité.

Mme Sandra LABOURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra LABOURE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2014

Le directeur de l'unité
François BOUGARD

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141274dr08

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme LESOBRE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC123301dr08 du 26 novembre 2012 portant nomination de M. Jérôme LESOBRE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jérôme LESOBRE, dans l'unité du CNRS n°UMR7267 à compter du 1^{er} juin 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 07 juillet 2014

Le directeur de l'unité
Didier BOUCHON

Visa du Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141833INSHS
Décision portant cessation de fonctions de M. Kamel DORAÏ et nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés* et nommant M. Kamel DORAÏ directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC132194INSHS du 30 août 2013 portant nomination de M. Audebert aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7301 au 1^{er} juillet 2013 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Kamel DORAÏ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, et aux fonctions de M. Cédric AUDEBERT, directeur-adjoint, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Cédric AUDEBERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 SEP. 2014**

Pour le président et par déléguation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142317DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric SAVOIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Espace et de l'Environnement » - LPC2E

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122035DR08 du 29 novembre 2012 portant nomination de M. Frédéric SAVOIE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Frédéric SAVOIE, dans l'unité du CNRS n°UMR7328 à compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 29 août 2014

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC142179INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Luce Demonet, directrice, et nomination de Mme Chiara Lastraioli aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Luce Demonet, directrice de l'unité de service et recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Chiara Lastraioli, professeur à l'Université de Tours, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), jusqu'au 31 mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142236dr08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes – MOY800

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant Monsieur Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, Délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité du Délégué Régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2014

Le Délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142212INC

Décision portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » (BIOMATPRO) en partenariat avec l'INRA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A014DSI en date du 25 février 2011 portant notamment création du groupement de recherche n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » et nommant M. Joël BARRAULT, directeur et M. Alain BULEON, directeur adjoint de ce groupement ;

Vu la décision DEC120684INC en date du 7 mars 2012 portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur par intérim et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint par intérim de ce groupement ;

Vu la décision DEC121852INC en date du 27 juin 2012 portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint de ce groupement ;

Vu l'accord de l'Institut national de la recherche agronomique ;

DECIDE :

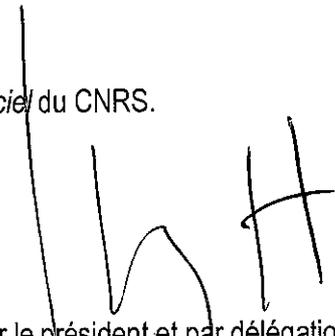
Article 1^{er}

M. Bernard CATHALA, directeur de recherche à l'INRA de Nantes est nommé directeur par intérim du groupement de recherche (GDR) n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » (BIOMATPRO), pour la période du 30 juin 2014 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Alain BULEON, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 SEP. 2014


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC131715DR10

Décision portant nomination de M. Thierry Reuschle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) et nommant M. Ulrich Achauer en qualité de directeur ;

Considérant que M. Thierry Reuschle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M.Thierry Reuschle, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) à compter du 14 juin 2013.

M. Thierry Reuschle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

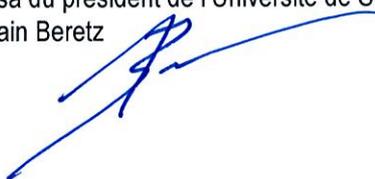
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.Thierry Reuschle est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2013

CNRS UMR7516
Institut de Physique du Globe de
Strasbourg
Le directeur de l'unité
Ulrich Achauer
5, rue René Descartes
67084 STRASBOURG Cedex


Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz


DEC132796DR10

Décision portant nomination de Madame Delphine Schmitt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC132143INSMI portant nomination de M. Yann Bugeaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée,

Considérant que Madame Delphine Schmitt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Delphine Schmitt, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée à compter du 1^{er} septembre 2013.

Madame Delphine Schmitt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

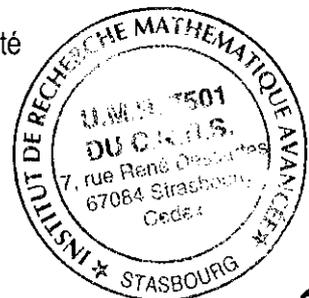
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Delphine Schmitt est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2013



Le directeur de l'unité
Yann Bugeaud





Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



DEC141577DR10

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Yves Guilbert
assistant de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée
Institut Charles Sadron (ICS)**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130727DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Yves Guilbert aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yves Guilbert, dans l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 13 juin 2014.

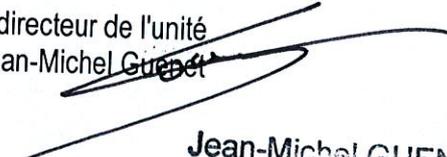
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 juin 2014



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet



Jean-Michel GUENET
Directeur

DEC141578DR10/1

Décision portant nomination de M. Dominique Biellman aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Considérant que M. Dominique Biellman a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Grand-Est de l'Inserm du 25 au 27 mai et du 7 au 9 juin 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Dominique Biellman, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Dominique Biellman exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Dominique Biellman est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

G. Bujan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Alain Beretz

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



Marie Ange Luc

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie Ange Luc

DEC141590DR10/1

Décision portant nomination de M. Eric Blondelle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC);

Considérant que M. Eric Blondelle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric Blondelle, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Eric Blondelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Eric Blondelle est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

G. Bujan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Alain Beretz
Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



Marie Ange Luc
Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie Ange Luc

Décision portant nomination de M. Pierre Antony aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC);

Considérant que M. Pierre Antony a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2010 et du 11 au 13 juin 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre Antony, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) à compter du 14 juin 2013.

M. Pierre Antony exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre Antony est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie Ange Luc



DEC141614DR10

Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur François Chabaux en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Yves Armando a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Yves Armando, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg à compter du 13 juin 2014.

Monsieur Yves Armando exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Yves Armando est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014



Le directeur d'unité
François Chabaux

Gaëlle Bujan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Alain Beretz
Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



DEC141618DR10

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Staerck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Considérant que Monsieur Sébastien Staerck a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Sébastien Staerck, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, à compter du 13 juin 2014.

Monsieur Sébastien Staerck exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Sébastien Staerck est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

La directrice de l'unité
Laurence Drouard



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

**Décision portant indemnisation de Monsieur Sébastien Staerck
au titre de sa mission d'Assistant de Prévention (AP)**

Décision n°DR10_AP618

Le Président du CNRS

- Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 modifié fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains établissements publics à caractère scientifique et technologiques,
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au Centre National de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°DEC141618DR10 en date du 14 juin 2014 portant nomination de Monsieur Sébastien Staerck en qualité d'assistant de prévention.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sébastien Staerck, technicien, nommé assistant de prévention à compter du 1^{er} janvier 2013 au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'assistant de prévention.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice fonction publique.

Article 2 :

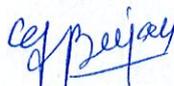
L'indemnisation décrite à l'article 1^{er} est accordée dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget du CNRS, agrégat 1 «dépenses de personnels limitatives».

Strasbourg, le 20 juin 2014

Pour le Président du CNRS
et par délégation



Gaëlle Bujan

DEC141619DR10

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Daeffler aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes (RIDI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes et nommant Monsieur Jean-Marc Reichhart en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Laurent Daeffler a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Laurent Daeffler, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes, à compter du 13 juin 2014.

Monsieur Laurent Daeffler exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Laurent Daeffler est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

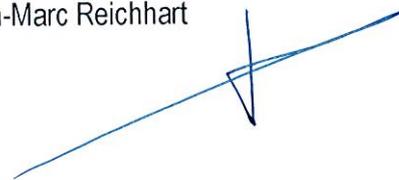
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Reichhart



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



DEC141620DR10/1

Décision portant nomination de M. Norbert Ghyselinck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC);

Considérant que M. Norbert Ghyselinck a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Norbert Ghyselinck, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) à compter du 1^{er} janvier 2013.

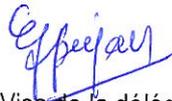
M. Norbert Ghyselinck exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Norbert Ghyselinck est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie Ange Luc



DEC141622DR10

Décision portant nomination de Mme Virginie Weinsteffer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) et nommant M. Bertrand Koebel en qualité de directeur ;

Considérant que Mme. Virginie Weinsteffer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Virginie Weinsteffer, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) à compter du 13 juin 2014.

Mme. Virginie Weinsteffer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme. Virginie Weinsteffer est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Koebel


Bertrand KOEBEL
Directeur du BETA
Bureau d'Économie Théorique et Appliquée



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



DEC141680DR10

Décision portant nomination de Madame Laurence Oswald aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron et nommant Monsieur Jean-Michel Guenet en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Laurence Oswald a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Laurence Oswald, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 13 juin 2014.

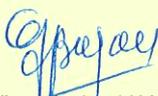
Madame Laurence Oswald exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Laurence Oswald est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

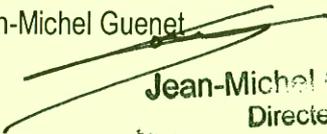
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Jean-Michel GUENET
Directeur

Décision portant nomination de Mme. Gabrielle Mengus aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC140171INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Considérant que Mme Gabrielle Mengus a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Gabrielle Mengus, chargée de recherche, est nommé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) à compter du 13 juin 2014.

Mme Gabrielle Mengus exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gabrielle Mengus est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Marie Ange Luc



DEC142146DR11

Décision portant nomination de Mme Christèle POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 04/11/2011 portant création ou renouvellement de l'unité mixte n° 5266 intitulée SIMAP et nommant M. Michel PONS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11/07/2014 ;

Considérant que Mme Christèle POGGI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et dix modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christèle POGGI IE2 est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP à compter du 1^{er} septembre 2014

Mme Christèle POGGI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Christèle POGGI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

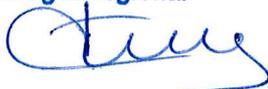
Fait à Grenoble le 16/07/2014



Le directeur de l'unité
Michel PONS

· Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

· Visa du président de l'Université



Brigitte PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble

DEC141988DR11

Décision portant nomination de Monsieur Rémy BRUYERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 2940 intitulée Institut NEEL

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 nommant Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940.

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/05/2014.

Considérant que Monsieur Rémy BRUYERE, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, premier module, les 24, 30 et 31 mai 2013 et onze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014).

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Rémy BRUYERE, IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 2940, à compter du 15/05/2014.

Monsieur Rémy BRUYERE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Rémy BRUYERE, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

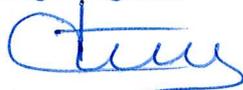
Fait à Grenoble, le 15 mai 2014

Le directeur de l'unité

Alain SCHUHL
Directeur
Inst. NEEL
CNRS

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC141956DR11

Décision portant nomination de Mme Marine LIOTAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UPR 2940 INSTITUT NEEL

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 nommant Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940.

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/05/2014.

Considérant que Mme Marine LIOTAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marine LIOTAUD, IE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 2940, à compter du 01/07/2014.

Mme Marine LIOTAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Marine LIOTAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 juillet 2014

Alain SCHUHL
Directeur
Institut NEEL
CNRS

Le directeur de l'unité
Alain SCHUHL

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

DEC141859DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe POSSENTI, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ¹ au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC090029DR11 du 21 avril 2009 portant nomination de M. Philippe POSSENTI aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Philippe POSSENTI dans l'unité du CNRS n°5183, à compter du 1^{er} juin 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 11 juillet 2014

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Le directeur de l'unité



Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire
Joseph FOURIER - Grenoble 1



Patrick LEVY

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC141651IN2P3

Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie et nommant M. Serge Kox directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC140586IN2P3 en date du 21 février 2014 portant cessation de fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick Billebaud, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Joseph Fourier ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud Lucotte, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2014, en remplacement de Mme Annick Billebaud appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141729INSIS

Décision portant nomination de Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER aux fonctions de directrice du groupement de recherche n°3436 intitulé « Recristallisation »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC140861INSIS en date du 18 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche n°3436 intitulé « Recristallisation »

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du comité de direction du GDR3436 – « Recristallisation »

DÉCIDE :

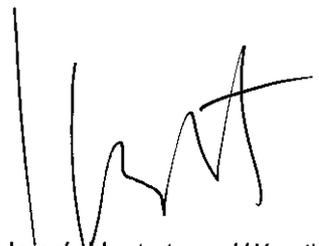
Article 1^{er}

Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER, chargée de recherche - CNRS est nommée directrice du groupement de recherche n°3436 intitulé « Recristallisation » à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2014**


Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142155DR11

Décision portant nomination de M. Lionel MORARD, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Lionel MORARD, IE2, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2014, responsable du service technique et logistique de la délégation Alpes, en remplacement de M. Benoît SAGE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

DEC141730INSIS

Décision portant nominations de Monsieur Stéphane Pagano, directeur et de Madame Sandrine Bardet et Monsieur Frédéric Dubois, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR 5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil (LMGC)

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC133312INSIS en date du 17 décembre 2013 portant cessation de fonctions et nominations de Monsieur Stéphane Pagano, directeur par intérim et de Madame Sandrine Bardet et Monsieur Frédéric Dubois, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil ;

Vu l'accord de l'Université Montpellier 2 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis de la section 9 du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane Pagano, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur et Madame Sandrine Bardet, maître de conférences à l'Université Montpellier 2 et Monsieur Frédéric Dubois, ingénieur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 IIIII 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC141790DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe TILLOY, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision du 24/04/1998 portant nomination de M. Philippe TILLOY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe TILLOY, dans l'unité du CNRS n°5506, à compter du 30/06/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2014



Le directeur de l'unité
Jean-Claude KONIG

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC142023DR13

Décision portant nomination de Mme Hélène LEMOINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS 3248 intitulée ECOTRON.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI nommant M. Jacques ROY directeur de l'unité de recherche n°3248. ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 mars 2014;

Considérant que Mme Hélène LEMOINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement du 7 avril au 16 mai 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène LEMOINE, IE , est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3248, à compter du 17 mai 2014.

Mme Hélène LEMOINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène LEMOINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 juillet 2014

Le directeur de l'unité
Jacques ROY

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142035DR13

Décision portant nomination de Mme Perrine GAUTHIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 5175 intitulée CEFE.

LEDIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE et nommant M. Philippe JARNE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 février 2014 ;

Considérant que Mme Perrine GAUTHIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement du 7 avril au 16 mai 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Perrine GAUTHIER, IR, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE, à compter du 17 mai 2014.

Mme Perrine GAUTHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Perrine GAUTHIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 juillet 2014

Le Directeur Adjoint

Richard JOFFRE
Directeur de Recherche CNRS

La Déléguée Régionale

Le directeur de l'unité
Philippe JARNE

Ghislaine GIBELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142036DR13

Décision portant nomination de M. Christoph HAAG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5175 intitulée CEFE.

LEDIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE et nommant M. Philippe JARNE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 février 2014 ;

Considérant que M. Christoph HAAG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement du 7 avril au 16 mai 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christoph HAAG, CR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE, à compter du 17 mai 2014.

M. Christoph HAAG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christoph HAAG est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Directeur Adjoint

Fait à Montpellier, le 29 juillet 2014

Richard JOFFRE
Directeur de Recherche CNRS

La Déléguée Régionale

Le directeur de l'unité
Philippe JARNE

Ghislaine GIBELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142198INC

Décision portant cessation de fonctions de M. François FAJULA et nomination de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'UMR5253 intitulée « Institut Charles Gerhardt »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5253 intitulé « Institut Charles Gerhardt » et nommant M. François FAJULA, directeur et M. André VIOUX directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François FAJULA, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Marie DEVOISSELLE, professeur des universités à l'Université Montpellier 1, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2014**


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC141826INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier PLIEZ et nomination de M. Emmanuel EVENO comme directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5193 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires* ;

Vu la décision DEC113043INSHS en date du 23 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ECKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5193 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier PLIEZ, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Emmanuel EVENO, professeur des universités à l'Université de Toulouse 2, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 SEP. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC141673INSHS

Décision portant nomination de M. Laurent Fourchard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5115 intitulée Les Afriques dans le monde et nommant M. René Otayek directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Fourchard, chargé de recherche FNSP, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141967DR15

Décision portant nomination de M. Nicolas LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de caractérisation des matériaux (PLACAMAT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Yann LE PETITCORPS, directeur de l'UMS 3626 PLACAMAT ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées – générateurs électriques de rayons X – accélérateurs de particules délivrée à M. Nicolas LENOIR le 05/02/2010 par la société APAVE SUDEUROPE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 03/09/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas LENOIR, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05/02/2010.

Article 2 : Missions

M. Nicolas LENOIR exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas LENOIR sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 15/09/2014

Le directeur d'unité
Yann LE PETITCORPS

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

DEC142165INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Floryan de Campo et nomination de M. Armin Liebens directeur par intérim de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC111340INC en date du 27 juin 2011 portant création de l'unité mixte internationale n° 3464 intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" et nommant M. Floryan de Campo directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I - Il est mis fin aux fonctions de M. Floryan de CAMPO directeur de l'unité mixte internationale susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2014. .

II - A compter de cette même date, M. Armin LIEBENS, directeur de recherche SOLVAY, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC141749INS2I

Décision portant nomination de Mme Thi Ngoc Yen PHAM aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) et nommant M. Eric CASTELLI directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Thi Ngoc Yen PHAM, professeure à la « Hanoi university of technology - Vietnam » est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte internationale susvisée, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC141749INS2I

Décision portant nomination de Mme Thi Ngoc Yen PHAM aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) et nommant M. Eric CASTELLI directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Thi Ngoc Yen PHAM, professeure à la « Hanoi university of technology - Vietnam » est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte internationale susvisée, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC141976INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Pascale BONNEMERE directrice par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR7308), Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 1^{er} janvier 2012 portant ou renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie et nommant Madame Pascale BONNEMERE, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Laurent DOUSSET, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juillet 2014.
- II. A compter de cette même date, Madame Pascale BONNEMERE, directrice de recherche 2^{ème} classe CNRS est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC141449INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Sébastien Fleuriel, en qualité de directeur, et M. François-Xavier Devetter, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée CLERSE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC10A004DSI en date du 1^{er} janvier 2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée CLERSE et nommant M. Nicolas Vaneeecloo, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée CLERSE et nommant M. Abdelhafid Hammouche, directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Abdelhafid Hammouche, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Sébastien Fleuriel, Professeur à l'université Lille 1, est nommé directeur, et M. François-Xavier Devetter, Maître de conférences à l'université Lille 1, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
M. Philippe Baptiste

DEC141735INSIS

Décision portant nomination de Madame Cécile LEGALLAIS aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche 7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie et nommant Marie-Christine HO BA THO directrice de cette unité ;

Vu l'accord de l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis favorable de la section 9 du Comité National ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Cécile LEGALLAIS, Directeur de recherche 2^{ème} classe - CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142319DR19

Décision portant nomination de Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY aux fonctions de responsable des ressources humaines de la Délégation Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du directeur des ressources humaines¹ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études de 2d classe, est nommé, à compter du 01 octobre 2014, responsable des ressources humaines de la délégation Normandie, en remplacement de Monsieur Emmanuel METERREAU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 24 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction INS910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du(de la) délégué(e) régional(e), ou du(de la) délégué(e) régional(e) adjoint(e)

DEC142022INSHS

Décision portant nomination de M. Basudeb CHAUDHURI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Basudeb CHAUDHURI, Maître de conférence hors classe, chercheur à l'UMR 6211 est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 16 septembre 2014 au 31 décembre 2015, en charge du point contact national 17 pour le défi 6 (sociétés innovantes et inclusives, sciences et sociétés) dans le cadre du programme cadre de la Commission Européenne Horizon 2020.

Article 2

M. Basudeb CHAUDHURI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris 19.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 AOUT 2014



Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC141834INSHS

Décision portant nomination de M. Damon Mayaffre aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7320 intitulée Bases, Corpus, Langage-BCL

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743 en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7320 intitulée Bases, Corpus, langage et nommant Mme Elisabetta Carpitelli directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Damon Mayaffre, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015, en remplacement de Mme Elisabetta Carpitelli, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC141901DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Marie-Pierre Fontanel, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe des systèmes d'information.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142213DAJ

Décision portant nomination de M. Laurent PINON aux fonctions de chef de service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Laurent PINON, ingénieur de recherche, est nommé chef de service de l'appui financier à la science de la DSFIM à compter du 1^{er} mai 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142115DAJ

Décision portant nomination de M. Guy Faure aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Tokyo

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Guy Faure aux fonctions de directeur du bureau de Tokyo ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Guy Faure, directeur de recherche au CNRS, est prolongé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Tokyo du 1^{er} novembre 2014 au 5 décembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142160DRH

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel METERREAU chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision 17 janvier 2012 du Président du CNRS, nommant M. Emmanuel Météreau chargé de mission auprès du président du CNRS pour la DRH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2014, aux fonctions de chargé de mission, pour la DRH, exercées par M. Emmanuel Météreau auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation DR 19 Normandie.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC142234DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC120760DRH du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche,

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Magali CONTENSIN, ingénieur de recherche de première classe est nommé, à compter du 1^{er} octobre 2014, représentant suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche en remplacement de Madame Katy DE KERDAY.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

ALAIN FUCHS



DEC142052DAJ

Décision portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040050DAJ du 1^{er} juillet 2004 relative au comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Gabriel Chardin est nommé président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Michel Kochoyan, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142055DAJ

Décision portant nomination de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS Asie du Sud-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n° 110960DAJ du 15 avril 2011 portant nomination de M. Luc Le Calvez aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Hanoï ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Luc Le Calvez est nommé directeur du Bureau du CNRS Asie du Sud-Est implanté à Singapour, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DECXXXXXX

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;];

Vu la décision DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé(e) chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.[]

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, M.Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC142172DAJ

Décision portant nomination de M. Luis Farinas Del Cerro aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC439322 du 21 novembre 2013 prolongeant l'activité de M. Luis Farinas Del Cerro à compter du 25 octobre 2014 ;

Vu la proposition de la directrice de l'INS2I ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Luis Farinas Del Cerro, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 15 septembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142154INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Romain Julliard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7204 intitulée *Centre des Sciences de la Conservation (CESCO)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7204 intitulée Centre des Sciences de la Conservation (CESCO) et nommant M. Denis Couvet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Denis Couvet, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Romain Julliard, Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142151INEE

Décision portant nomination de M. Christophe Douady aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés » et nommant M. Pierre Joly directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC140906INEE en date du 18 mars 2014 portant nomination de M. Christophe Douady aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Douady, Professeur des Universités de 1^{ère} classe à l'Université Lyon 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/09/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142140DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire-Marie Pradier aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Claire-Marie Pradier, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie à compter du 1^{er} octobre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142114DAJ

Décision portant nomination de M. Dominique Giorgi aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Dominique Giorgi, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB en charge du domaine « Organisation, expression et évolution des génomes, bio-informatique et biologie des systèmes », à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Thierry Grange.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142054DAJ

Décision portant nomination de M. Niels Keller aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Niels Keller, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INP en charge de la thématique « Matière condensée », à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142053DAJ

Décision portant nomination de M. Jean Mairesse aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Jean Mairesse, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge du domaine « Informatique, théorie et applications », à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de Mme Brigitte Vallée.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142152INEE

Décision portant nomination de Mme Sarah Samadi aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service n° 2700 intitulée *Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative et nommant M. Eric Pasquet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sarah Samadi, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142268DAJ

Décision portant nomination de Mme Virginie Bonnaillie-Noël aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'INSMI ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Virginie Bonnaillie-Noël, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSMI en charge de la politique de site, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Alain Fuchs

Suite aux concours internes et concours externes (session 1) d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014, ont été nommés par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	24817	AUBLET CUVELIER	Laurent	484078	01/07/2014	IR2
CI	31227	CRUZOL	Stephane	484384	01/07/2014	IR2
CI	19279	DUCHON	Arnaud	485065	01/07/2014	IR2
CI	31294	GARRIGUES	Jean-Christophe	483585	01/07/2014	IR2
CI	24729	GLUCK	Laurence	483827	01/07/2014	IR2
CI	17224	GUIBERT	Matthieu	483780	01/07/2014	IR2
CI	10090	GUYON	Sandrine	483994	01/07/2014	IR2
CI	29589	LABRUNE	Celine	483743	01/07/2014	IR2
CI	25841	LANGLAIS	Mickael	485452	01/07/2014	IR2
CE-S1	40737	LEROUX	GAELLE	479966	01/06/2014	IR2
CI	26597	NICOLAS	Stephane	484742	01/07/2014	IR2
CE-S1	74455	NORMANNO	Davide	477824	01/07/2014	IR2
CE-S1	29289	PHILIPPE	Nadege	477740	23/06/2014	IR2
CI	23169	RAPENNE HOMAND	Laetitia	485358	01/07/2014	IR2
CI	38216	ROCH	Valerie	484489	01/07/2014	IR2

Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	98922	BASTIEN	Romain	482897	16/06/2014	IE2
CE-S1	113696	BENSLIMANE	Nadir	482287	01/07/2014	IE2
CI	10002	BRIAND	Sebastien	484503	01/07/2014	IE2
CI	31456	CABANEL	Sandrine	484341	01/07/2014	IE2
CI	29408	CANTET	Franck	481400	01/07/2014	IE2
CI	7896	DODEMAN-DENYS	Christelle	484231	01/07/2014	IE2
CI	9913	DUARTE	Benoit	484406	01/07/2014	IE2
CI	25967	FAVRE GIRAUD	Delphine	484073	01/07/2014	IE2
CE-S1	128064	FINS	Georges	480123	01/07/2014	IE2
CI	41436	FONTAINE	Frederic	484041	01/07/2014	IE2
CI	4022	GALISSON	Frederic	482630	01/07/2014	IE2
CI	28211	GIROD-DAVID	Virginia	483463	01/07/2014	IE2
CI	31467	GOUTTEBROZE	Chrystel	483689	01/07/2014	IE2
CI	60324	KEDDADOUCHE	Karim	484954	01/07/2014	IE2
CI	89058	LANDERECTHE	Pascal	484958	01/07/2014	IE2
CE-S1	87912	LE JEUNE	Anne Helene	482119	01/12/2012	IE2
CI	40644	LEVALLOIS	Romuald	484599	01/07/2014	IE2
CE-S1	127972	MARTIN-DESETABLES	Elodie	482393	01/07/2014	IE2
CI	16841	MONTCHAL	Christelle	483653	01/07/2014	IE2
CI	27630	MUSACCHIA	Claude	484670	01/07/2014	IE2
CI	24004	POSSENTI	Philippe	484166	01/07/2014	IE2
CI	17344	RAMAGE	Sandrine	483652	01/07/2014	IE2
CE-S1	88159	RENAUD	Julien	481866	01/07/2014	IE2
CE-S1	127618	RITOU	Arnaud	479523	01/07/2014	IE2
CE-S1	128078	ROUCHAUSSE	Yann	480580	01/07/2014	IE2
CI	23229	SCHRODJ	Gautier	482764	01/07/2014	IE2
CI	26998	THOME	Virginie	483437	01/07/2014	IE2
CI	23077	ZAHARIEV	Alexandre	484327	01/07/2014	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	17402	BAILO	Nathalie	480340	01/07/2014	AI
CI	38466	BARKALLAH GUÉGUEN	Samia	484488	01/07/2014	AI
CI	40200	BOUVET	Gilles	485164	01/07/2014	AI
CI	64032	CADENEL	Marie Eve	484664	01/07/2014	AI
CI	26930	CHATAIGNIER	Sylvie	484665	01/07/2014	AI
CI	19577	CHEVRIER	Stephane	483973	01/07/2014	AI
CI	31450	DROUA	Lilia	483359	01/07/2014	AI
CE-S1	66017	EL KHOLTI	Naima	480172	01/07/2014	AI
CI	54366	GALLET	Anne-Laure	483993	01/07/2014	AI
CI	26487	GERTOSIO	Adrien	484667	01/07/2014	AI
CI	29467	GUILY	Marie	484331	01/07/2014	AI
CI	38281	HADDADI	Younes	483552	01/07/2014	AI
CI	19301	HONG	Catherine	483972	01/07/2014	AI



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-273

Suite aux concours internes et concours externes (session 1) d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

CI	19100	HUGON	Nelly	483624	01/07/2014	AI
CE-S1	127898	LAMY	Daria	481005	01/07/2014	AI
CI	37870	LE PETITCORPS	Sophie	484486	01/07/2014	AI
CI	61430	LEFORT	Nadège	483773	01/07/2014	AI
CI	31442	MARCHAND PROUST	Emilie	484719	01/07/2014	AI
CE-S1	112869	MAS	Philippe	481080	01/07/2014	AI
CI	40564	MEURIE	Claude	484595	01/07/2014	AI
CI	41420	MICHAUT	Isabelle	484040	01/07/2014	AI
CI	29117	MOREL	Anne	485001	01/07/2014	AI
CI	20270	PELTIER	Fabrice	485354	01/07/2014	AI
CI	26610	RIOU	Stephane	484668	01/07/2014	AI
CI	27214	SENOUQUE	Remi	484527	01/07/2014	AI
CI	37747	TIBERGHEN	Ingrid	483554	01/07/2014	AI
CI	64393	VERON	Veronique	483992	01/07/2014	AI
CI	31304	VETTORI	Nathalie	483862	01/07/2014	AI
CI	19669	VOISIN	Olivier	483965	01/07/2014	AI

Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	10094	ABBAS	Pascal	484106	01/07/2014	TCN
CI	51735	ALEMPIC	Jean-Marie	484530	01/07/2014	TCN
CI	53306	BANNI	Mohamed	484941	01/07/2014	TCN
CI	109148	BARTHELEMY	Aurore	484039	01/07/2014	TCN
CI	52887	BOTTE	Jean-Francois	483769	01/07/2014	TCN
CI	19942	CHAVANEAU	Ghislaine	483966	01/07/2014	TCN
CI	76323	DESROCHES	Frederic	484435	01/07/2014	TCN
CI	61153	HUCK	Laurence	484386	01/07/2014	TCN
CI	81372	JARJAT	Marielle	483701	01/07/2014	TCN
CI	98164	LAURENT	Aurelie	483825	01/07/2014	TCN
CI	9722	LAVALLEE	Valerie	484152	01/07/2014	TCN
CI	59502	MARX	Nadege	483734	01/07/2014	TCN
CE-S1	91643	POLES	Sophie	481844	01/07/2014	TCN
CI	35595	POLOMACK	Jean	485447	01/07/2014	TCN
CI	53139	RECHT	Frédéric	483888	01/07/2014	TCN
CE-S1	128033	SALAFRANQUE	Yoan	483112	01/07/2014	TCN
CE-S1	128374	VALENTIN	Maxime	481382	23/06/2014	TCN

Ajoints Techniques Principaux de deuxième classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	112354	FRANCOIS	Aurélié	480966	01/07/2014	ATP2



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-274

Suite aux concours internes et concours externes (session 1) d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	35620	BOSARO	Cédric	485444	01/07/2014	IR2
CI	19585	CANIZARES	Aurelien	485591	01/07/2014	IR2
CI	16876	CHAPRON	Frederic	487156	01/07/2014	IR2
CI	4823	CONTAT	Odile	486428	01/07/2014	IR2
CI	29194	CORNEILLE	Sylvie	487341	01/07/2014	IR2
CI	71430	CORSINI	Franck	485393	01/07/2014	IR2
CI	16950	MAGET	Laurent	485185	01/07/2014	IR2
CI	35489	QUACH	Helene	485547	01/07/2014	IR2
CI	37890	ROUAN	Mathias	485186	01/07/2014	IR2
CI	19006	TROIN	Florence	485344	01/07/2014	IR2

Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	9807	BZYL	Harold	484228	01/07/2014	IE2
CI	15505	DOLMAIRE	Cecile	486147	01/07/2014	IE2
CI	35363	FOURNIER	Alban	485528	01/07/2014	IE2
CI	53496	HANSART	Amandine	485160	01/07/2014	IE2
CI	34067	HARTE	Etienne	484247	01/07/2014	IE2
CI	4505	MELKA	Fabrice	485061	01/07/2014	IE2
CI	19806	MERCIER	Franck	485343	01/07/2014	IE2
CI	24947	MICHEL	Julien	484240	01/07/2014	IE2
CI	28008	SPOSITO	Ludovic	487637	01/07/2014	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	28949	ALIBERT	Eric	487638	01/07/2014	AI
CI	53118	AMAT	Lysianne	486574	01/07/2014	AI
CI	27632	AMHIDEZ	Rachida	486972	01/07/2014	AI
CI	10078	ARPIARIAN	Fabienne	485535	01/07/2014	AI
CI	19472	BELLAMY	Aurelien	485590	01/07/2014	AI
CI	4682	BEN AHMED	Fadila	484937	01/07/2014	AI
CI	16114	BOBO	Claude	486017	01/07/2014	AI
CI	17594	CHAPUIS	Geraldine	486672	01/07/2014	AI
CI	33723	CHEVALIER	Lionel	486938	01/07/2014	AI
CI	31307	DABURON	Virginie	485847	01/07/2014	AI
CE-S1	127616	FIN	Jonathan	485242	01/08/2014	AI
CI	35023	FINSAC	Pierrette	485532	01/07/2014	AI
CI	82698	GRISON	Magali	486015	01/07/2014	AI
CI	26009	HARANCZYK	Celine	486500	01/07/2014	AI
CI	15991	HELLIER	Marjorie	485597	01/07/2014	AI
CI	34063	LANDREIN	Nicolas	487586	01/07/2014	AI
CI	10104	LE VAOU	Claudine	488089	01/07/2014	AI
CI	14625	MAHUT	Valerie	486144	01/07/2014	AI
CI	53578	NAVARRO	Laetitia	485594	01/07/2014	AI
CI	40159	NOBLET	Laurent	488718	01/07/2014	AI
CI	23262	OLLIVIER	Sophie	485199	01/07/2014	AI
CI	28834	ORIOLE	Sandrine	487364	01/07/2014	AI
CI	37862	PERIER	Corinne	485200	01/07/2014	AI
CI	19435	SAVOIE	Frederic	485301	01/07/2014	AI
CI	5113	SECHERESSE	Armelle	485584	01/07/2014	AI
CI	15202	THIEMONGE	Anne-Gaelle	485919	01/07/2014	AI
CI	46481	THONNUS	Magali	487588	01/07/2014	AI
CI	128773	WICHLACZ	Céline	484416	01/08/2014	AI



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-274

Suite aux concours internes et concours externes (session 1) d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	4298	CANU	Christophe	484672	01/07/2014	TCN
CI	16571	CHAMPALE	Corinne	486744	01/07/2014	TCN
CI	26940	MAZENQ	Celine	488121	01/07/2014	TCN
CI	34139	QUILLATEAU	Sandrine	487606	01/07/2014	TCN
CI	45053	EL HARCHI	Bouba	485348	01/07/2014	TCN
CI	60319	KOC	Lalé	485450	01/07/2014	TCN
CI	88573	REFFORT	Josiane	488843	01/09/2014	TCN

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC141949DRH



Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
Vu, la demande des intéressés,
Vu, l'avis des organismes d'origine,
Vu, la décision du 26 mai 2014, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
Institut de physique		
	M. BANHART	Florian
	M. GATEL	Christophe
Institut des sciences informatiques et de leurs interactions		
	M. BUSNEL	Yann
	Mme COHEN-BOULAKIA	Sarah
	Mme MILANI	Alessia
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes		
	M. CHAUCHAT	Julien
Institut des sciences humaines et sociales		
	M. HABLOT	Laurent
	M. KAMINSKI	Gwenael
	Mme OUADAH-BEDIDI	Zahia
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions		
	Mme GABRIEL	Edith

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut écologie et environnement		
	M. LECELLIER	Gaël
Institut des sciences humaines et sociales		
	Mme HACHEZ-LEROY	Florence
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions		
	Mme CROCE	Gisella

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président.
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE

DEC142235DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 141033INC du 3 juillet 2014 portant création de l'unité FRE3677, intitulée Chimie du solide et de l'énergie, dont le directeur est M. Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l'unité FRE3677, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Tarascon, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle, Maître de conférences, et M. Alexis Grimaud, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 septembre 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC142248DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 141033INC du 3 juillet 2014 portant création de l'unité FRE3677, intitulée Chimie du solide et de l'énergie, dont le directeur est M. Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexis Grimaud, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 septembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Marie Tarascon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141954DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPR3321 intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UPR3321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François ROCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de recherche, Monsieur Jacques ROBERT, professeur, Madame Sandra NALEPA, technicienne, et Madame Magali TUTOU, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC130636DR04** du 01/02/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

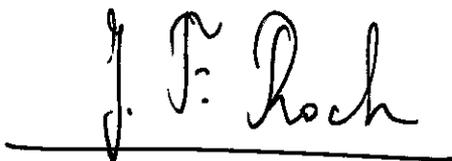
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 juillet 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

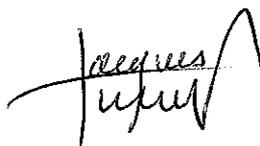
Monsieur Jean-François ROCH



Monsieur Olivier DULIEU



Monsieur Jacques ROBERT



Madame Sandra NALEPA



Madame Magali TUTOU



DEC142162DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8623 - Laboratoire de recherche en informatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8623 intitulée « Laboratoire de recherche en informatique » ;

Vu la décision DEC141751INS2I nommant Monsieur MANOUSSAKIS directeur de l'unité à compter du 01/07/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam JOSEPH, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH, délégation est donnée à Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH et de Monsieur François ZIMMERMANN, délégation est donnée à Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH, de Monsieur François ZIMMERMANN et de Madame Anne-Catherine LETOURNEL, délégation est donnée à Monsieur Olivier CHAPUIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 5

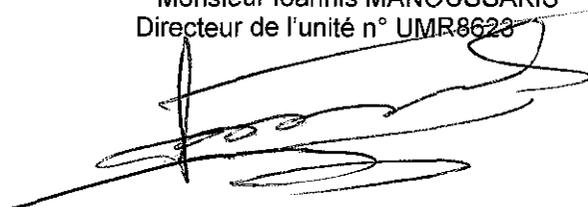
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

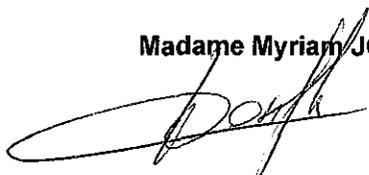
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014

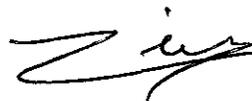
Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS
Directeur de l'unité n° UMR8623



Madame Myriam JOSEPH



Monsieur François ZIMMERMANN



Madame Anne-Catherine LETOURNEL



Monsieur Olivier CHAPUIS



DEC141990DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN et de Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation est donnée à Madame Marie NOGUEIRA DE BARROS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014

Monsieur Jean-Pierre MAHY
Directeur de l'unité n° UMR8182

Monsieur David AITKEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

Madame Marie NOGUEIRA DE BARROS



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC142018DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement »,

Vu la décision DEC141929INSU nommant Madame Elsa CORTIJO directeur de l'unité à compter du 01/07/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Monsieur Excelso DA-SILVA, ingénieur d'études, Monsieur François-Marie BREON, directeur de recherche, et Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC122424DR04** du 01/09/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Eisa CORTIJO



Monsieur Excelso DA-SILVA



Monsieur François-Marie BREON



Monsieur Philippe BOUSQUET



DEC142161DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8623 intitulée « Laboratoire de recherche en informatique » ;

Vu la décision DEC141751INS2I nommant Monsieur MANOUSSAKIS directeur de l'unité à compter du 01/07/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam JOSEPH, ingénieure d'études, Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, et Monsieur Olivier CHAPUIS, chargé de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC121343DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

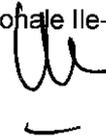
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

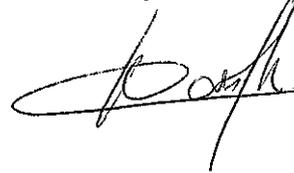
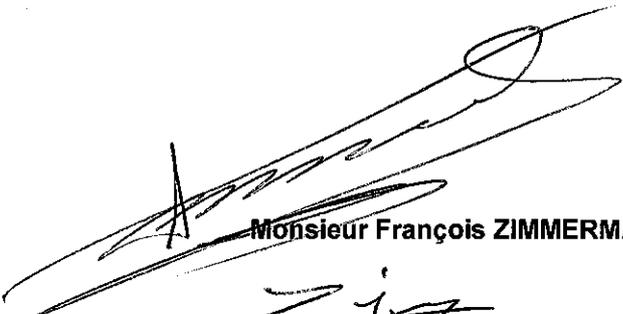
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS **Madame Myriam JOSEPH**



Monsieur François ZIMMERMANN **Madame Anne-Catherine LETOURNEL**



Monsieur Olivier CHAPUIS



DEC142019DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8212 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

Vu la décision DEC141929INSU nommant Madame Elsa CORTIJO directeur de l'unité à compter du 01/07/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Excelso DA-SILVA, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Excelso DA-SILVA, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Excelso DA-SILVA et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014



Madame Elsa CORTIJO
Directeur de l'unité n° UMR8212

Monsieur Excelso DA-SILVA



Monsieur François-Marie BREON



Monsieur Philippe BOUSQUET



DEC141955DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPR3321 - Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPR3321 intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DULIEU, délégation est donnée à Monsieur Jacques ROBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DULIEU et de Monsieur Jacques ROBERT, délégation est donnée à Madame Sandra NALEPA, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DULIEU, de Monsieur Jacques ROBERT et de Madame Sandra NALEPA, délégation est donnée à Madame Magali TUTOU, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 juillet 2014



Monsieur Jean-François ROCH
Directeur de l'unité n° UPR3321

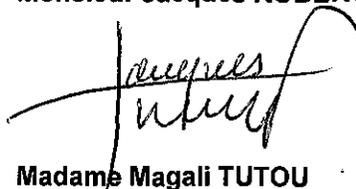
Monsieur Olivier DULIEU



Madame Sandra NALEPA



Monsieur Jacques ROBERT



Madame Magali TUTOU



DEC141989DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre MAHY, délégation de signature est donnée à Monsieur David AITKEN, professeur, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, et Madame Marie NOGUEIRA DE BARROS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC140702DR04** du 01/01/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2014

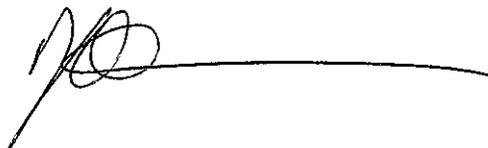


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

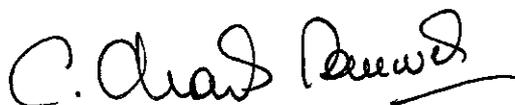
Monsieur Jean-Pierre MAHY



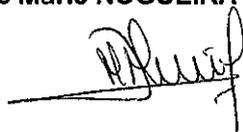
Monsieur David AITKEN



Madame Catherine CHARLES-PAUWELS



Madame Marie NOGUEIRA DE BARROS



DEC141501DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante gestionnaire et Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC132762DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2014

Le directeur d'unité
Antonio Freitas

DEC141500DR05

Décision portant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio Freitas, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante gestionnaire, et à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132399DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 mai 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140675DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Robutel et Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Robutel, CR1, Directeur adjoint et à Mme Rachida Amhidez, TCS, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132765DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014.

Le directeur d'unité
Daniel Hestroffer

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » dont le directeur est Daniel Hestroffer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Daniel Hestroffer, délégation de signature est donnée à M. Philippe Robutel, CR1, Mme Rachida Amhidez, TCS, M. Nicolas Rambaux, MC et Mme Agnès Patu, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132384DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 février 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC142251DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 27 juin 2013 autorisant l'acquisition d'un terrain pour la construction du Centre de nanosciences et Nanotechnologies (C2N) à Palaiseau ;

Vu le projet de promesse synallagmatique de vente signée le 19 juillet 2013 portant sur l'acquisition auprès de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) de la parcelle cadastrée H n°156 de la commune de Palaiseau intégrée dans la zone d'activités Concertées (ZAC) du Quartier Ouest Polytechnique, assortie d'un droit à construire pour une surface plancher maximale de 24 000 m², pour la construction du Centre de nanosciences et Nanotechnologies (C2N) à Palaiseau ;

DECIDE :

Article 1. – Délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte authentique définitif portant sur l'acquisition auprès de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) de la parcelle cadastrée H n°156 de la commune de Palaiseau intégrée dans la zone d'activités Concertées (ZAC) du Quartier Ouest Polytechnique, assortie d'un droit à construire pour une surface plancher maximale de 24 000 m², pour la construction du Centre de nanosciences et Nanotechnologies (C2N) à Palaiseau.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Alain Fuchs

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante gestionnaire et Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC141501DR05 du 20 mai 2014 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Le directeur d'unité
Antonio Freitas

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142147DR05

Décision portant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio Freitas, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante gestionnaire, et à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC141500DR05 du 20 mai 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} septembre 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC142083DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Chaintreuil, M. Yann Clénet et Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC141647INSU du 08 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre Drossart aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Chaintreuil, directrice adjointe, M. Yann Clénet, directeur adjoint et Mme Claudine Colon, administratrice de l'unité à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132666DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 05 août 2014

Le directeur d'unité
Pierre Drossart

DEC142082DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC141647INSU du 08 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre Drossart aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR 8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Drossart, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane Chaintreuil, IRHC, M. Yann Clénet, CR1, et à Mme Claudine Colon, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Drossart et des délégataires figurant à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mmes Katia Maspimby, TCS, Constance Imad, SASU, Cristine Dupont, TCS, Patricia Nibert, TCN, Ourdya Achelhi, SAENES, CN et M. Denis SAVARY, SASU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} limitées aux commandes inférieures ou égales à 5000 € H.T.

Article 4

La décision n° DEC132380DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 août 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142050DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu la décision n° 133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C);

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Gicquel, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Ducruix, CR1, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Ducruix, délégation est donnée à Mme Brigitte Llobel, TCE aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de 1500€ HT.

Article 4

La décision n° DEC141853DR05 du 8 juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 juillet 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC142049DR05

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Ducruix et Mme Brigitte Llobel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu la décision n° 133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C);

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Ducruix, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Ducruix, délégation est donnée à Mme Brigitte Llobel, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision pour un montant limité à 1500€ HT.

Article 3

La décision n° DEC141851DR05 du 8 juillet 2014 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatenay-Malabry, le 30 juillet 2014

Le directeur d'unité
Olivier Gicquel

Décision portant délégation de signature à M. Charles-Henri Rossignol, M. Pierre Stiegelmann, Mme Alessia de Biase, Mme Véronique Biau, et Mme Pascale Philifert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

Vu la décision n° DEC141941INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de M. Philippe Bonnin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles-Henri Rossignol, IE1, M. Pierre Stiegelmann, CAR1, Mme Alessia de Biase, MAEA, Mme Véronique Biau, CR, et Mme Pascale Philifert, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 21 juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2014

Le directeur d'unité
Philippe Bonnin

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142037DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bonnin, directeur par intérim de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

Vu la décision n° DEC141941INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de M. Philippe Bonnin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Bonnin, directeur par intérim de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bonnin, délégation de signature est donnée à M. Charles-Henri Rossignol, IE1, M. Pierre Stiegelmann, CAR1, Mme Alessia de Biase, MAEA, Mme Véronique Biau, CR, et Mme Pascale Philifert, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140209DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 21 juin 2014 et fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29/07/2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Marchetti et Mme Frédérique Bey au titre l'unité USR3261 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC122796DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3261, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Aline Marchetti**, Ingénieur d'Etude à l'Université de Lorraine, Secrétaire Générale de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, **jusqu'à concurrence de 1000€**, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Marchetti, délégation de signature est donnée à **Mme Frédérique Bey**, Ingénieur d'Etude à l'Université de Lorraine, responsable des finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130047DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1er septembre 2014

Philippe Piéri

Le Délégué Régional

Aline Marchetti

Frédérique Bey

La délégataire

La délégataire

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk, directeur de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés », dont le directeur est M. Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Falk**, directeur de l'unité UMR7274, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Falk, délégation de signature est donnée à **M. Dominique Thomas**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à **M. Raphaël Schneider**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint et à **Mme Sylvie Vaultrin**, AI CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130025DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} octobre 2014

Philippe Piéri

Laurent Falk

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Dominique Thomas

Raphaël Schneider

Le délégataire

Le délégataire

Sylvie Vaultrin

La délégataire

DEC142171DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Thomas, à M. Raphaël Schneider et à Mme Sylvie Vultrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés », dont le directeur est M. Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique Thomas**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Thomas, délégation est donnée à **M. Raphaël Schneider**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Thomas et de M. Raphaël Schneider, délégation est donnée à **Mme Sylvie Vultrin**, AI CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur d'unité

Laurent Falk

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142181DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Edouard Bour et à Mme Lydie Mariani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

Vu la décision DEC141917INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Edouard Bour, délégation est donnée à **Mme Lydie Mariani**, Technicien de classe Supérieure CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2014

Le directeur d'unité

Philippe Nabonnand

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Nabonnand, directeur par intérim de l'unité UMR7117 intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

Vu la décision DEC141917INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117, intitulée « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri Poincaré » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Nabonnand**, directeur par intérim de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Nabonnand, délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Edouard Bour**, Ingénieur d'Etude CNRS, Directeur adjoint par intérim et à **Mme Lydie Mariani**, Technicien de classe Supérieure CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

La décision n° DEC130019DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} septembre 2014

Philippe Piéri

Philippe Nabonnand

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Pierre-Edouard Bour

Lydie Mariani

Le délégataire

La délégataire

DEC142238dr08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC123246DR08 du 14 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142347dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice par intérim de l'USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice par intérim de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRAIOLI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 5 000 €ruos.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} septembre 2014.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142310dr08

Décision portant délégation de signature à M. Cédric AUDEBERT, Directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales ; espaces et sociétés » - MIGRINTER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

Vu la décision n°DEC141833INSHS du 05 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric AUDEBERT, directeur par intérim de l'unité UMR7301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric AUDEBERT, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMADI, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120964dr08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142291dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole BERIOU, Directrice de l'UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU et de Mme Alexandra VRECQ, délégation de signature est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 2 000 €uros.

Article 4

La décision n° DEC122999DR08 du 21 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} avril 2014.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142066dr08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La décision n°DEC141303DR08 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 août 2014

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC142064dr08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950, intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

Vu la décision DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950, intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°DEC123250DR08 du 14 décembre 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 août 2014

Le directeur d'unité
Franck FAYON

DEC142293dr08

Décision portant délégation de signature à M. Bernard CATHALA, Directeur de l'unité GDR3429 intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO ;

Vu la décision DEC142212INC du 16 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé «Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ?» - BIOMATPRO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard CATHALA, directeur par intérim de l'unité GDR3429, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CATHALA, délégation de signature est donnée à M. François JEROME, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122108DR08 du 16 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC142239dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°DEC123249DR08 du 14 décembre 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 septembre 2014

Le directeur d'unité
Patrick SIMON

DEC142218DR11

Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 1^{er} janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET ;

Vu la décision DEC1419501NSIS du 25 juillet 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Nouredine HadjSaid, directeur adjoint de l'UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Eiab) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, directeur, délégation de signature est donnée à M. Nouredine HadjSaid, directeur-adjoint, PRCE Grenoble INP, à M. Olivier LESAINT, directeur-adjoint, DR1 CNRS et à Mme Sylvianne FLAMMIER, responsable financière, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130414DR11 du 8 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 septembre 2014

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC142230DR13

Décision portant délégation de signature à M. Bruno BONU, directeur de l'unité UMR 5267 intitulée PRAXILING, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5267 intitulée PRAXILING, dont le directeur est M. Bruno BONU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno BONU, directeur de l'unité UMR 5267 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BONU, délégation de signature est donnée à M. Jacques BRES, PU, et à Mme Chantal CHARNET, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100004DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142158DR14

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Fauvelle, directeur de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

Vu la décision DEC141602INEE du 26 juin 2014 portant nomination de M. François-Xavier Fauvelle aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier Fauvelle, directeur de l'unité mixte de recherche n°5608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier Fauvelle, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Guillot, AI, et à M. Nicolas Valdeyron, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC142012DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Rouquette, Camille Libet et Mme Valérie Raynaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche n° 3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n° 3505, intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant, dont le directeur est M. Bernard Ducommun ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Rouquette, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Rouquette, délégation est donnée à Mme Camille Libet, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Rouquette et de Mme Camille Libet, délégation est donnée à Mme Valérie Raynaud, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 septembre

Le directeur d'unité

M. Bernard Ducommun

DEC142011DR14

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Ducommun, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3505, intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n° 3505, intitulée Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant, dont le directeur est M. Bernard Ducommun ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Ducommun, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3505, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Ducommun, délégation de signature est donnée à M. Jacques Rouquette, IR, à Mme Camille Libet, AI, et à Mme Valérie Raynaud, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130255DR14 du 23 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 juillet 2014

Le Délégué Régional

M. Patrick Mounaud

DEC142159DR14

Décision portant délégation de signature à M. Cyrille Guillot et à M. Nicolas Valdeyron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

Vu la décision DEC141602INEE du 26 juin 2014 portant nomination de M. François-Xavier Fauvelle aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cyrille Guillot, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille Guillot, délégation est donnée à M. Nicolas Valdeyron, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 septembre 2014

Le directeur d'unité

M. François-Xavier Fauvelle

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141998DR15

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Christine Mahodaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 nommant M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

Vu la décision n°090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine MAHODAux aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Pour la période du 28 juillet au 8 août 2014, délégation est donnée à Mme Christine Mahodaux, Ingénieure de recherche, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 juillet 2014

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC141997DR15

Décision modificative de la décision DEC121270DR15 du 2 avril 2012 portant délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional, M. Christophe GIRAUD, aux responsables de la délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

Vu la décision n°040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence PARNIER aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision n°050112DR15 du 1er janvier 2005 portant nomination de Mme Catherine TREMOULET aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision n°090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine MAHODAU aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision n°010099DR15 du 29 juin 2001 portant nomination de Mme Laurence GIMENEZ aux fonctions d'adjointe au responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1er de la décision DEC121270DR15 du 2 avril 2012 susvisée, les termes :
« Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études » sont remplacés par les termes :
« Mme Laurence GIMENEZ, ingénieure d'études ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 juillet 2014

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC141166DR16

Décision portant délégation de signature à M Oliver TOURNY, directeur de l'unité USR3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'USR 3132, intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Oliver TOURNY, directeur de l'unité USR3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Tourny, délégation de signature est donnée à

- Mme Lyse BAER, assistante ingénieure
 - M. Bertrand DARLY, ingénieur d'études
- aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141704DR16

Décision portant délégation de signature à M Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI 3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI 3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts », dont la directeur est M Virgil VIASNOFF

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI 3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141703DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Mari Kono, directrice de l'unité UMI 3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI 3629, intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures, dont la directrice est Madame Mari KONO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mari Kono, directrice de l'unité UMI 3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange

DEC142315DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu le projet de Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) entre l'université de la Nouvelle Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le CIRAD;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) entre l'université de la Nouvelle Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le CIRAD.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Alain Fuchs

DEC141706DR16

Décision portant délégation de signature à M Christian MINIATURA, directeur de l'unité UMI 3654 intitulée « Merlion MajuLab », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI 3654 intitulée « Merlion MajuLab », dont le directeur est M Christian MINIATURA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Christian MINIATURA, directeur de l'unité UMI 3654 intitulée « Merlion MajuLab », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Christian MINIATURA, délégation de signature est donnée à M Benoit GREMAUD, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC122264DR18

Délégation de signature consentie à Karsten HAUPT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision n°DEC121815INSB du 28 juin 2012 portant renouvellement d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 de l'UMR6022, intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire - Reconnaissance moléculaire et Catalyse et nommant Monsieur Karsten Haupt directeur par intérim de la structure pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Alain Friboulet,



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 04
F 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Karsten HAUPT, directeur de l'unité par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Karsten HAUPT, délégation de signature est donnée à Alain Friboulet, Directeur Adjoint et à Christiane Hervagault, Administratrice Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

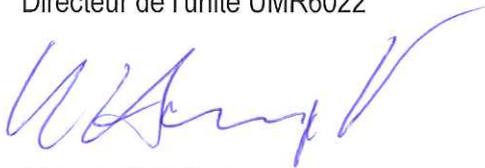
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

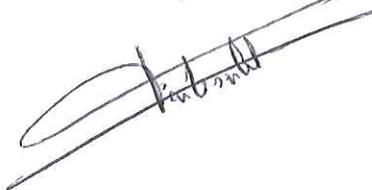
Fait à Lille, le 28 juin 2012

M. Karsten HAUPT

Directeur de l'unité UMR6022



Alain FRIBOULET
Directeur Adjoint UMR6022



Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale



Christiane HERVAGULT
Administratrice Gestionnaire



¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC142167DR18

Délégation de signature consentie à Madame Anne WADOUACHI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC1227740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3085 , intitulée « Institut de Chimie de Picardie»;

Vu la décision DEC141882INC du 28 août 2014 nommant Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne WADOUACHI, Directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne WADOUACHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu BECUWE, Directeur adjoint ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC141398DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel BAUDRIN est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 août 2014

Mme Anne WADOUACHI
Directrice de l'unité FR3085

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Matthieu BECUWE
Directeur adjoint

DEC142186DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude ROZE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ROZE, délégation est donnée à Madame Amandine CYR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 05 septembre 214

Le directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre BAUDUIN, Directeur de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6273, intitulée "Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BAUDUIN, Directeur de l'unité UMR 6273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BAUDUIN, délégation de signature est donnée à Madame Claire HANUSSE, Directrice adjointe et à Madame Marie-Noëlle LEROY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130558DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 12 septembre 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC142185DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'unité UMR6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude ROZE, directeur adjoint et à Madame Amandine CYR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130565DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 septembre 2014

Vincent GOUJON

DEC142156DR19

Décision portant délégation de signature à Bruno ANGLES, Directeur de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

Vu la décision n° DEC141921INSMI du 25 juillet 2014 nommant Monsieur Bruno ANGLES aux fonctions de directeur et Monsieur Thierry DE LA RUE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno ANGLES, directeur de l'unité FR3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Bruno ANGLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130575DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 1^{er} août 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC142157DR19

Décision portant délégation de signature à Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

Vu la décision n° DEC141921INSMI du 25 juillet 2014 nommant Monsieur Bruno ANGLES aux fonctions de directeur et Monsieur Thierry DE LA RUE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Thierry DE LA RUE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Caen, le 1^{er} août 2014

Le directeur d'unité
Bruno ANGLES

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142221DR19

Décision portant délégation de signature à Madame Claire HANUSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6273, intitulée "Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claire HANUSSE, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire HANUSSE, délégation est donnée à Madame Marie-Noëlle LEROY Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 12 septembre 2014

Le directeur d'unité
Pierre BAUDUIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142243DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Damon MAYAFFRE, directeur de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Mme Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI ;

Vu la décision n° 141834INSHS du 28/08/2014 nommant M. Damon Mayaffre aux fonctions de directeur par intérim de l'Unité mixte de recherche UMR7320 intitulée Laboratoire Bases, Corpus et Langage (BCL) pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Damon MAYAFFRE, directeur de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damon MAYAFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Lucile CHANQUOY, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133184DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/09/2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
Délégation de la Côte d'Azur

DEC142046DR20

Délégation de signature ponctuelle à M. GATTUSO, UMR7093 (DR20)

La DEC142046DR20 "*Décision donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*" du 18/11/2013 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine SCIANDRA et de Mme Isabelle COURTOIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre GATTUSO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

La DEC110245DR20 "*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*" du 04/01/2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GATTUSO, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

La présente décision prendra effet le **13 août 2014** et prendra fin le **31 août 2014**.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 28/07/2014

la Déléguée Régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC141999DR20

Décision portant modification de la décision DEC133230DR20 donnant délégation de signature à Mme Evelyn HOULISTON, directrice de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Evelyn HOULISTON ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC133230DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyn HOULISTON, délégation de signature est donnée à M. Alexander MC DOUGALL, directeur de recherche, M. Hitayoshi YASUO, directeur de recherche et Frédéric BONINO aux fins mentionnées à l'article 1^{er} »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 Juillet 2014

Béatrice SAINT-CRICQ

DEC142245DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Sorin DUMITRESCU, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Mme Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD;

Vu la décision n° 141919INSMI du 22/07/2014 nommant M. Sorin Dumitrescu aux fonctions de directeur de l'Unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sorin DUMITRESCU, directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sorin DUMITRESCU, délégation de signature est donnée à M. Didier AUROUX, professeur, Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 141134DR20 du 31/03/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/09/2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC142246DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Didier AUROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD;

Vu la décision n° 141919INSMI du 22/07/2014 nommant Sorin Dumitrescu aux fonctions de directeur de l'Unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier AUROUX, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier AUROUX, délégation est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/09/14

Le directeur d'unité
Sorin DUMITRESCU

DEC142244DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Lucile CHANQUOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL), dont la directrice est Elisabetta CARPITELLI ;

Vu la décision n° 141834INSHS du 28/08/2014 nommant M. Damon Mayaffre aux fonctions de directeur par intérim de l'Unité mixte de recherche UMR7320 intitulée Laboratoire Bases, Corpus et Langage (BCL) pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lucile CHANQUOY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/09/14

Le directeur d'unité
Damon MAYAFFRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141902DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC141901DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – A l'article 2 de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 susvisée, les mots : « Mme Marie-Pierre Fontanel, adjointe au directeur des systèmes d'information » sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice adjointe des systèmes d'information ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DEC142191INP

Décision portant modification de la délégation de rattachement du groupement de recherche GDR2973 intitulé « C'Nano Rhône-Alpes (C'Nano RhA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2014, la délégation de rattachement du GDR2973 intitulé « C'Nano Rhône-Alpes (C'Nano RhA) » est la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC140901DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 140807DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **PROTEOMIQUE** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1. Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Les prestations qui n'auront pas abouti ne seront pas facturées. Leur libellé et leur nombre seront précisés de la manière suivante :

- Nombre de prestations effectuées
- Nombre de prestations n'ayant pas abouti et non facturées
- Nombre de prestations facturées

Article 3

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2014.

Article 4 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC112893DR02 du 19/12/2011.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs Protéomique
Prestations facturées à la pièce, sauf indication contraire

	IJM, CNRS, P7	Autres Académiques	Privé
Découpe de Spots sur gel	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Digestion	10.00 €	15.00 €	25.00 €
Dessalage	2.00 €	3.00 €	5.00 €
Dépôt sur cible maldi	0.50 €	1.00 €	2.00 €
Pré-fractionnement nano-Lc-Maldi	60.00 €	80.00 €	180.00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap	120.00 €	180.00 €	280.00 €
Analyse nanoESI-Orbitrap+ETD	140.00 €	200.00 €	300.00 €
ESI: Infusion manuelle (heure)	80.00 €	100.00 €	150.00 €
ESI: Infusion automatisée (tip)	10.00 €	15.00 €	30.00 €
Maldi	5.00 €	10.00 €	30.00 €
Aquisition LC-Maldi	60.00 €	80.00 €	180.00 €
Retraitement des données	- €	- €	50.00 €
Destruction des échantillons	- €	3.00 €	10.00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC142202DR06

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJDAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M.Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Est;

Vu la décision n°140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française relatifs à l'accès et à l'utilisation de la base de données FRANTEXT, sont fixés à 35,00€ HT, soit 42,00€ TTC.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Piéri

DEC142116DR07

Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement (IRCELYON) UMR5256.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La tarification du Ly-ETEM dans le cadre des prestations réalisées au sein de l'IRCELYON (UMR5256) intitulé Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement pour développer les activités du CLYM (Centre Lyonnais de Microscopie) est fixée selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

TARIFICATION DU Ly-ETEM

PRIX DE VENTE H.T. / unité (session d'une demi-journée)

Membres du CLYM		350,00 €
Membres du CLYM avec support d'expertise		475,00 €
Unité CNRS (hors salaires)	1	1 140,00 €
Secteur public mode conventionnel	1	1 430,00 €
Secteur public mode ETEM	1	1 610,00 €
Secteur privé mode conventionnel	1,3	1 860,00 €
secteur privé mode ETEM	1,3	2 090,00 €

DEC141550INC

Décision portant changement d'intitulé de la fédération de recherche FR3567 "Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques" (C2T2S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord de l'université Paris Descartes ;

Vu l'avis du conseil de fédération ;

Sur proposition du directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2014, l'intitulé de la FR3567 "Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques" susvisée est modifié comme suit :

Les termes : « Chimie, toxicologie, signalisation cellulaire et cibles thérapeutiques » sont remplacés par les termes : « Centre Interdisciplinaire Chimie Biologie - Paris » (CICB-Paris).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2014

Pour le Président et par délégation,
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC141571DR02

Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation Paris B

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision n°112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°040349DR02 du 29 novembre 2004 portant création d'une cellule de crise auprès du Délégué régional pour la circonscription Paris B ;

DECIDE

Article 1^{er}

La cellule de crise comprend les membres permanents suivants :

- la déléguée régionale,
- l'adjoint de la déléguée régionale,
- la chargée des affaires générales,
- l'ingénieur régional de prévention et de sécurité,
- la responsable du service des ressources humaines,
- le responsable du service des systèmes d'information,
- le médecin animateur régional.

Article 2

Selon la nature de l'événement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°120792DR02 du 16 février 2012.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01 septembre 2014

Christine d'Argouges
Déléguée régionale

DEC141981DIST

Décision portant fermeture de l'unité propre de service UPS2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC113087DAJ du 2 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) ;

Vu la décision n°DEC133492DIST du 21 février 2014 portant création de l'unité mixte de service n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Fermeture

L'unité propre de service (UPS) intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) n°2275, est fermée à compter du 31 décembre 2013.

Article 2 – Cessation de fonctions

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de :

- Madame Christine Berthaud, en tant que directrice de ladite unité ;
- Monsieur Laurent Capelli, en tant que directeur-adjoint de ladite unité.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC141981DIST

Décision portant fermeture de l'unité propre de service UPS2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC113087DAJ du 2 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) ;

Vu la décision n°DEC133492DIST du 21 février 2014 portant création de l'unité mixte de service n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Fermeture

L'unité propre de service (UPS) intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) n°2275, est fermée à compter du 31 décembre 2013.

Article 2 – Cessation de fonctions

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de :

- Madame Christine Berthaud, en tant que directrice de ladite unité ;
- Monsieur Laurent Capelli, en tant que directeur-adjoint de ladite unité.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014



Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC122585DR10

fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

Vu la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

Vu la décision 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Alsace, s'établit comme suit :

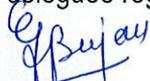
- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 septembre 2012

La déléguée régionale,



Gaëlle BUJAN



Délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23, rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 2
T 03 88 10 63 10
F 03 88 10 60 95

DEC142187INC

Décision portant prorogation de l'unité mixte internationale (UMI3464) intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC111340INC du 27 juin 2011 portant création de l'unité mixte internationale n° 3464 intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" et nommant M. Floryan de Campo directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC1421165INC du 3 septembre 2014 portant cessation de fonctions de M. Floryan de Campo et nomination de M. Armin Liebens directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 l'unité mixte internationale susvisée.

Institut de rattachement : INC

Délégation régionale : Paris Michel-Ange

Directeur : M. Armin Liebens, directeur de recherche - Solvay

Directeur adjoint : M. Jean-Marc Clacens, chargé de recherche - CNRS

Organisme partenaire : Solvay

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Décision de création de conseil de laboratoire

DEC122765DR18

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3078

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 105283DAJ du 01/01/2011 donnant délégation de signature à Mme Paillous, délégué(e) régional(e) pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 070021SCVU du 28 novembre 2007 portant création de l'unité USR n°3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire ;

Vu la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant nomination de M. Vincent Villeret comme directeur de l'USR n°3078 ;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRI – USR3078

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres :
 - Marc Aumercier, Didier Monté, Ralf Blossey, Elisabeth Ferreira, Dorothée Vicogne et Pamela Völkel, en tant que membres titulaires
 - Coralie Bompard, Corentin Spriet et Frédérique Dewitte, en tant que membres suppléants

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 17 octobre 2012

Pour le Président
et par délégation,

La Déléguée Régionale

DEC142143DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application du décret 2011-184 et à l'arrêté du 3 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – Une liste électorale provisoire est consultable à compter du **9 septembre 2014**.

2.2 – La liste électorale arrêtée le 1^{er} octobre 2014 par le président du CNRS est consultable à compter du **2 octobre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.2 ci-dessus est fixée du **13 octobre 2014**.

Art.3 – Les candidatures

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **23 octobre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS

DEC142142 DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°0800040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;

Vu la décision n°0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application de la décision n° DEC080040DRH susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations d'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – Une liste électorale provisoire est consultable à compter du **9 septembre 2014**.

2.2 – La liste électorale arrêtée le **1^{er} octobre 2014** par le président du CNRS est consultable à compter du **2 octobre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.2 ci-dessus est fixée du **13 octobre 2014**.

Art.3 – Les candidatures

La date limite de réception des candidatures et des professions de foi est fixée au **23 octobre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC142254DRH



Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST, aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande de l'intéressé,

Vu, la décision d'accueil en détachement en date du 26 août 2014

DECIDE

Article I

Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 01/09/2014, pour une durée de trois ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
CAMMAS Physicien CNAP	Jean-Pierre	DR1	19	UMS3365 SAINT-DENIS DE LA REUNION	16

Article II

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

DEC141611DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS.

Art. 2 – L'organisation de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection au CT sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3 – La liste électorale

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 18 du décret n°2011-184 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au SECA (siège du CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le SECA.

Art. 4 – Les candidatures

4.1. Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 21 du décret n° 2011-184 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès du délégué pour les élections (CNRS – SECA 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

4.3. Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de l'élection concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de l'élection concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au SECA (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

Art. 5 – Le matériel de vote

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,

une notice explicative de la procédure de vote,

un récapitulatif des listes de candidats,

les professions de foi des listes de candidats,

un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant,

un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,

une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 6 – Le vote

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 7 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

Art. 9 – Les élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections au CT avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

Art. 10 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS

DEC141609DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°0800040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;

Vu la décision n°0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

Art. 2 – L'organisation de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection aux CCP sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3 – La liste électorale

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 9 de la décision n°080040DRH susvisée.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au SECA (siège du CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le SECA.

Art. 4 – Les candidatures

4.1. Les formulaires pour les actes de candidature mentionnés à l'article 11 de la décision n° 080040DRH susvisée, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les actes de candidatures sont déposés auprès du délégué pour les élections (CNRS – SECA 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

4.3. Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de l'organisation syndicale candidates et de la CCP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de l'organisation syndicale candidate et de la CCP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au SECA (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

Art. 5 – Le matériel de vote

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,

une notice explicative de la procédure de vote,

un récapitulatif des candidatures,

les professions de foi des organisations syndicales candidates,

un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant,

un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,

une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 6 – Le vote

L'électeur vote pour une organisation syndicale candidate.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 7 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par décision du président du CNRS, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des organisations syndicales candidates.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

Art. 9 – Les élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections aux CCP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

Art. 10 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS

DEC141169DAJ

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision DEC140004DAJ du 24 janvier 2014 fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision DEC140436DAJ du 18 février 2014 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique ;

Vu l'avis des commissions électorales en date des 18 mars et 2 avril 2014 ;

DECIDE

Art. 1 : La liste électorale définitive pour l'élection du conseil scientifique du CNRS proposée par la commission électorale est arrêtée le 4 avril 2014, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 9 février 2010 susvisé.

Art. 2 : La présente liste électorale est consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Art. 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Alain Fuchs

DEC142137DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application du décret n° 82-451 et à l'arrêté du 3 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations d'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – Une liste électorale provisoire est consultable à compter du **9 septembre 2014**.

2.2 – La liste électorale arrêtée le **1^{ER} octobre 2014** par le président du CNRS est consultable à compter du **2 octobre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.2 ci-dessus est fixée du **13 octobre 2014**.

Art.3 – Les candidatures

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **23 octobre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Alain FUCHS

DEC142219DAJ

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

1.1 – En application de l'arrêté du 11 juillet 2011 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS.

1.2 – La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 2 – La commission électorale

2.1 – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 11 juillet 2011 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats au comité technique du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.

2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

Sgen-CFDT Recherche EPST

Titulaire

M. Yannick BOURLES

Suppléant	M. Philippe BLANC
SNCS-FSU	
Titulaire	M. Patrick MONFORT
Suppléant	Mme Mireille CHOQUET
SNIRS-CGC	
Titulaire	Mme Victorine REINA-MANGA
Suppléante	Mme Marie-Christine LAGOUTTE
SNPREES-FO	
Titulaire	Mme Caroline ZIMMER
Suppléant	M. Gilles BOURHIS
SNPTES	
Titulaire	M. Gilles DROUET-MALEWITCH
Suppléant	Mme Anne SELLIER
SNTRS-CGT	
Titulaire	Mme Lorena KLEIN
Suppléant	M. Daniel STEINMETZ
SUD Recherche EPST	
Titulaire	M. Jean-François KIEFFER
Suppléant	Mme Maud CORDRAY
Sup'Recherche-UNSA	
Titulaire	Mme Véronique BENZAKEN
Suppléant	Mme Evelyne CONTEJEAN

2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

Le président de la commission électorale

Délégué pour les élections M. Jean-Jacques RIVY

Membres titulaires

DRH (SDPIT)	M. François GAUTRON
DRH (SCEJ)	Mme Martine JALLUT
DRH (SDPC)	Mme Hélène LEBAS
DRH (SDS)	Mme Corinne QUILGARS
IN2P3	Mme Françoise GAUDY
MPR	Mme Virginie BOULANGER
DR16	M. Jean-Marc LE MARTIN

Membres suppléants

DRH (SDPIT)	Mme Hélène GARNIER
DRH (SCEJ)	Mme Magali COUFFIGNAL
DRH (SDPC)	Mme Magali LEROUX
DRH (SDS)	Mme Hayfa TRABELSI
MPR	M. Cédric BOSARO
IN2P3	M. Jérôme NORMAND
DR4	Mme Isabelle DENIZIOT
SECA	Mme Anne JOUVE

Art. 3 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 24 septembre 2014

Alain FUCHS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC142163DRH



Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande des intéressés,

DECIDE

Article I

Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée d'un an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
LU Ingénieur de recherche	Yuan	CR1	3	UMR7198 VANDOEUVRE LES NANCY	6

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
BOCQUET Professeur des universités	Lydéric	DRCE	5	UMR8550 PARIS	2

Article II

Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée de cinq ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
BOUGARD Professeur des universités	François	DR1	32	UPR841 PARIS	1

Article III

Sont retenus en vue du renouvellement de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée d'un an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
GEOFFROY Ingénieur de recherche	Marc	CR1	35	UPR76 VILLEJUIF	3
SCHWEYER Professeur certifié	Anne-Valérie	CR1	33	UMR8170 PARIS	1

Article IV

Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée de quatre ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
YVON Professeur des universités	François	DR1	7	UPR3251 ORSAY	4

Article V

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 26 août 2014

Alain FUCHS

DEC142214DAJ

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

1.1 – En application de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS.

1.2 – La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 2 – La commission électorale

2.1 – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de

candidats aux commissions administratives paritaires du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.

2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

Sgen-CFDT Recherche EPST

Titulaire M. Yannick BOURLES
Suppléant M. Philippe BLANC

SNCS-FSU

Titulaire M. Patrick MONFORT
Suppléant Mme Mireille CHOQUET

SNIRS-CGC

Titulaire Mme Victorine REINA-MANGA
Suppléante Mme Marie-Christine LAGOUTTE

SNPREES-FO

Titulaire Mme Caroline ZIMMER
Suppléant M. Gilles BOURHIS

SNPTES

Titulaire M. Gilles DROUET-MALEWITCH
Suppléant Mme Anne SELLIER

SNTRS-CGT

Titulaire Mme Lorena KLEIN
Suppléant M. Daniel STEINMETZ

SUD Recherche EPST

Titulaire M. Jean-François KIEFFER
Suppléant Mme Maud CORDRAY

Sup'Recherche-UNSA

Titulaire Mme Véronique BENZAKEN
Suppléant Mme Evelyne CONTEJEAN

2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

Le président de la commission électorale

Délégué pour les élections M. Jean-Jacques RIVY

Membres titulaires

DRH (SDPIT) M. François GAUTRON
DRH (SCEJ) Mme Martine JALLUT
DRH (SDPC) Mme Hélène LEBAS
DRH (SDS) Mme Corinne QUILGARS
IN2P3 Mme Françoise GAUDY
MPR Mme Virginie BOULANGER
DR16 M. Jean-Marc LE MARTIN

Membres suppléants

DRH (SDPIT) Mme Hélène GARNIER

DRH (SCEJ)
DRH (SDPC)
DRH (SDS)
MPR
IN2P3
DR4
SECA

Mme Magali COUFFIGNAL
Mme Magali LEROUX
Mme Hayfa TRABELSI
M. Cédric BOSARO
M. Jérôme NORMAND
Mme Isabelle DENIZIOT
Mme Anne JOUVE

Art. 3 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS

DEC142216DAJ

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC0800040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leur fonction au CNRS ;

Vu la décision DEC0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

1.1 – En application de la décision DEC080040DRH susvisée, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires du CNRS.

1.2 – La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 2 – La commission électorale

2.1 – Conformément à l'article 12 de la décision DEC080040DRH susvisée, la commission électorale comprend un représentant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats aux commissions consultatives paritaires du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.

2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

Sgen-CFDT Recherche EPST

Titulaire
Suppléant

M. Yannick BOURLES
M. Philippe BLANC

SNCS-FSU

Titulaire
Suppléant

M. Patrick MONFORT
Mme Mireille CHOQUET

SNIRS-CGC

Titulaire
Suppléante

Mme Victorine REINA-MANGA
Mme Marie-Christine LAGOUTTE

SNPREES-FO

Titulaire
Suppléant

Mme Caroline ZIMMER
M. Gilles BOURHIS

SNPTES

Titulaire
Suppléant

M. Gilles DROUET-MALEWITCH
Mme Anne SELLIER

SNTRS-CGT

Titulaire
Suppléant

Mme Lorena KLEIN
M. Daniel STEINMETZ

SUD Recherche EPST

Titulaire
Suppléant

M. Jean-François KIEFFER
Mme Maud CORDRAY

Sup'Recherche-UNSA

Titulaire
Suppléant

Mme Véronique BENZAKEN
Mme Evelyne CONTEJEAN

2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

Le président de la commission électorale

Délégué pour les élections M. Jean-Jacques RIVY

Membres titulaires

DRH (SDPIT)
DRH (SCEJ)
DRH (SDPC)
DRH (SDS)
IN2P3
MPR
DR16

M. François GAUTRON
Mme Martine JALLUT
Mme Hélène LEBAS
Mme Corinne QUILGARS
Mme Françoise GAUDY
Mme Virginie BOULANGER
M. Jean-Marc LE MARTIN

Membres suppléants

DRH (SDPIT)
DRH (SCEJ)
DRH (SDPC)
DRH (SDS)
MPR
IN2P3
DR4
SECA

Mme Hélène GARNIER
Mme Magali COUFFIGNAL
Mme Magali LEROUX
Mme Hayafa TRABELSI
M. Cédric BOSARO
M. Jérôme NORMAND
Mme Isabelle DENIZIOT
Mme Anne JOUVE

Art. 3 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 24 septembre 2014

Alain FUCHS

DEC141607DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

Art. 2 – L'organisation de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA).

Art. 3 – La liste électorale

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 12 du décret n° 82-451 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au SECA (siège du CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le SECA.

Art. 4 – Les candidatures

4.1. Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 15 du décret n°82-451 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès du délégué pour les élections (CNRS – SECA 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

4.3. Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au SECA (elections@cnrs.fr) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

Art. 5 – Le matériel de vote

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,

une notice explicative de la procédure de vote,
un récapitulatif des listes de candidats,
les professions de foi des listes de candidats,
un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant,
un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,
une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 6 – Le vote

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 7 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

Art. 9 – Les élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections aux CAP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

Art. 10 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Jacques MARTINO

DEC142144DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaires et de physique des particule du CNRS (IN2P3)

LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application du décret n° 82-451 et à de l'arrêté du 3 juin 2014 susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – Une liste électorale provisoire est consultable à compter du **9 septembre 2014**.

2.2 – La liste électorale arrêtée le **1^{er} octobre 2014** par le directeur de l'IN2P3 est consultable à compter du **2 octobre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.2 ci-dessus est fixée du **13 octobre 2014**.

Art.3 – Les candidatures

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **23 octobre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, 17 septembre 2014

Jacques MARTINO